

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	68,00 €
avec la propriété industrielle.....	111,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle.....	81,00 €
avec la propriété industrielle.....	132,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	99,00 €
avec la propriété industrielle.....	161,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	51,50 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,60 €
Gérances libres, locations gérances	8,10 €
Commerces (cessions, etc..).....	8,50 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	8,80 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.988 du 3 novembre 2010 portant nomination et titularisation d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sécurité Publique (p. 2242).

Ordonnance Souveraine n° 2.989 du 3 novembre 2010 portant nomination et titularisation d'un Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sécurité Publique (p. 2243).

Ordonnance Souveraine n° 2.990 du 3 novembre 2010 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat (p. 2243).

Ordonnance Souveraine n° 2.995 du 15 novembre 2010 accordant la Médaille du Travail (p. 2244).

Ordonnance Souveraine n° 2.996 du 15 novembre 2010 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2255).

Ordonnance Souveraine n° 2.997 du 16 novembre 2010 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2256).

Ordonnance Souveraine n° 2.998 du 16 novembre 2010 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2257).

Ordonnance Souveraine n° 2.999 du 17 novembre 2010 décernant la Médaille de l'Education Physique et des Sports (p. 2264).

Ordonnance Souveraine n° 3.000 du 17 novembre 2010 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2267).

Ordonnance Souveraine n° 3.001 du 17 novembre 2010 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi (p. 2270).

Ordonnance Souveraine n° 3.002 du 18 novembre 2010 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 2270).

Ordonnance Souveraine n° 3.003 du 18 novembre 2010 décernant la Médaille du Mérite National du Sang (p. 2271).

Ordonnance Souveraine n° 3.004 du 18 novembre 2010 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque (p. 2272).

Ordonnance Souveraine n° 3.005 du 19 novembre 2010 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2273).

Ordonnance Souveraine n° 3.006 du 19 novembre 2010 accordant la Médaille du Travail (p. 2274).

Ordonnance Souveraine n° 3.007 du 19 novembre 2010 accordant l'Agrafe en bronze des Services Exceptionnels (p. 2274).

Ordonnance Souveraine n° 3.008 du 19 novembre 2010 accordant l'Agrafe en bronze des Services Exceptionnels (p. 2274).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2010-564 du 10 novembre 2010 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 2275).

Arrêté Ministériel n° 2010-565 du 10 novembre 2010 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «Mirabaud Gestion Privée S.A.M.», au capital de 450.000 € (p. 2275).

Arrêté Ministériel n° 2010-566 du 10 novembre 2010 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «PEP^{UP} S.A.M. », au capital de 150.000 € (p. 2276).

Arrêté Ministériel n° 2010-567 du 10 novembre 2010 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2276).

Arrêté Ministériel n° 2010-568 du 12 novembre 2010 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Commis-comptable à l'Administration des Domaines (p. 2277).

Arrêtés Ministériels n° 2010-569 et 2010-570 du 12 novembre 2010 maintenant, sur leur demande, deux fonctionnaires en position de disponibilité (p. 2277 et 2278).

AVIS ET COMMUNIQUÉS**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Secrétariat Général - Journal de Monaco

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 2278).

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 2278).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique

Avis de recrutement n° 2010-153 d'un Attaché à la Direction du Travail-Service de l'Emploi (p. 2278).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Liste des hôtels de tourisme classés conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel n° 2010-220 du 28 avril 2010 fixant les normes de classement des hôtels de tourisme (p. 2279).

Règlement relatif à l'Allocation Différentielle de Loyer (p. 2279).

Aide Nationale au Logement (p. 2279).

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relatives aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 2279 et 2280).

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'une nouvelle valeur (p. 2280).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Circulaire n° 2010-13 du 5 novembre 2010 relatif au mercredi 8 décembre 2010 (Jour de l'Immaculée Conception), jour férié légal (p. 2280).

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

Avis de recrutement d'un Réviseur français au sein de la Section de la correspondance de l'UNESCO à Paris (p. 2280).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2010-088 de surveillants de cabines et de contrôleurs à la patinoire, dépendant du Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs (p. 2280).

INFORMATIONS (p. 2281).**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2283 à 2294).****Annexe au Journal de Monaco**

Débats du Conseil National - 708^e séance. Séance publique du 10 mai 2010 (p. 5875 à 5966).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.988 du 3 novembre 2010 portant nomination et titularisation d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.751 du 1^{er} août 2008 portant nomination et titularisation d'un Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 février 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean-Luc TRIGOT, Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Brigadier de Police et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 25 novembre 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*

J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.989 du 3 novembre 2010 portant nomination et titularisation d'un Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.052 du 14 octobre 1993 portant nomination d'un Agent de police ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 février 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Patrick BELLINGERI, Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Sous-Brigadier de Police et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 25 novembre 2010.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*

J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.990 du 3 novembre 2010 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.670 du 9 mars 2010 portant nomination et titularisation d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 mai 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. Alexis ROUX, Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, avec effet du 25 novembre 2010.

ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. ROUX.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.995 du 15 novembre 2010
accordant la Médaille du Travail.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

Mmes BEHE Catherine,
BELLANTONIO Anna, épouse GARREFFA,
BETTELLI Arlette,
BOLLA Maria, épouse PICONE,
BUEIL Pascale, épouse BATAILLE,
CAPPA Anna,
CAPPELLERO Olga, épouse ZITO,
CATTANEO Martine,
CHABARD Christine, épouse MICHALET,
CHAN TUNG SING Youn Tin, épouse HASOON,
DE GREGORIO Dominique, épouse ROELS,
FALICON Michelle,
FRANCO Fulvia, épouse GAGGERO,

Mmes GAGLIO Muriel, épouse ARTIGUE,
GALETTA Tsehay, épouse PERENNES,
GALLIOT Jacqueline, épouse GASTAUT,
GUGLIELMI Sonia, épouse SPINAZZE,
HUENTZ Myriam, épouse VIGNADOCCHIO,
LEUCCI Margareth, Veuve BURZONI,
MANES Teresa, épouse BARBATO,
MARSALA Giuseppa, épouse BRUNO,
MOURNARD Marie-Christine,
ORCET Anne-Marie, épouse DEVATINE,
PALLANCA Anita, épouse ROUX,
PAPALIA Letizia, épouse MARTINEZ,
PARODI Hélène, épouse FRUNEAU,
POMMIER Martine, épouse DESCHAMPS,
ROTINO Stéphanie,
SABATIER Chantal, épouse BRUNNER,
SAUVAGEOT Annie,
SCHINA Anna Rita,
SILNA Lydia, épouse GIAMPAOLI,
THAON Françoise, épouse CARUANA,
ZAGONI Patricia, épouse CAUVIN.

Mlles BOUCHARD Colette,
CARDIET Joëlle,
IMBERNON Christine,
MEYER Patricia,
VAN MIERLO Adriana.

MM. ALFANI Pierre,
ALIGHIERI Calogero,
AMORETTI Georges,
ANTOGNELLI Louis,

MM. ARACIL Robert,
ARMAND Joël,
ARMENI Jean-Marc,
BECUWE Xavier,
BIONDO Giovanni,
BISI David,
BLONDEL Charles,
BODIN Richard,
BORGOGNO Marco,
BOUCICOT Emile,
BRUNO Jacques,
CAMOUS Jean-Louis,
CARPINELLI Philippe,
CATALDO Giovanni,
CHAMPER Daniel,
CHEVREUIL Daniel,
CIAIS Gérard,
COTTA Denis,
D'ALESSANDRO Giuseppe,
DENARO Santo,
DESTEFANIS Marc,
DI DATO Gennaro,
DURY Jean-Denis,
ELKOUBY Elie,
FAUCON Michel,
FAVINI Renato,
FERRIER Jean-Marie,
FILIPPI Christian,
FOLLETE-DUPUITS Jean-Marc,
FRAVAL Frédéric,

MM. GARCIA SANCHEZ Luis,
GIRAUDY Didier,
GOLIARD Patrick,
GONZALES Jacques,
GRIMALDI Emilio,
GROSSO Robert,
GUIGONIS Jean-Louis,
HENDRICKS Wim,
HENNION Raymond,
HEYRAUD Alain,
HOURTIC Claude,
JAUSSERAN Claude,
JOOSSEN Didier,
KOPP Francis,
KROS Hugo,
LANTERI Gilbert,
LIMON Jean-Charles,
LUCI Angelo,
MACCIO Marco,
MALBRANQUE Eric,
MANCINI Philippe,
MANFREDI Jean-Louis,
MARIOTTINI Jean-Paul,
MARTINELLI Gérard,
MAY Jean-Pierre,
MENCARELLI Thierry,
MERLINO Jean-Louis,
MICHELI Jean-Pierre,
MORTINI Giovanni,
MUOLO Nicolo,

MM. NIGIONI Eric,
ODDONE Gérard,
OLIVA Claude,
PASQUIER Gérard,
PETIOT Lucien,
PETIT Jean,
PIANFETTI Franco,
PICCINI André,
POLI Gilbert,
REBAUDO Pierre,
RESCA Serge,
REY Maurice,
RISCASSI Jean-Claude,
SANNA Marco,
SAVIGNI Patrick,
SCHOENHENS Jean-Luc,
SCHOEPFF Roland,
SILVESTRI Francesco,
SUZZONI Jean-Louis,
TEA Kok Neang,
TESTA Marc,
THEVENIN Jean-Claude,
TISSOT Jacques,
TIXIER Pascal,
TOMATIS Daniel,
TRUZZI Marco,
VERRANDO Eugenio,
ZAMPIERI Claudio.

ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

Mmes AIME Marie-Agnès, épouse DE RECHNIEWSKI,
ALESSI Jocelyne, épouse BUEIL,
APARICIO CALZADA Marie-Françoise, épouse LEMEE,
ASTIER Elisabeth, épouse FRANCO,
AUGIER Corinne, épouse DEBRENNE,
AVENOSO Patricia, épouse ADONE,
BADIN Christine,
BELLE Laurence,
BELLENGE Nathalie,
BEN MOUMEN Saloua, épouse MANNAL,
BENOIST Brigitte, épouse KASSAI,
BIANCHERI Patricia, épouse SERNA,
BIANCOLLI Gladys, épouse SIRI,
BILGER Isabelle, épouse COURBARD,
BOERO Marie-Laure, épouse ORI,
BOLOGNA Laurette,
BONFISSUTO Nunzia, épouse BENIZZOTTO,
BONTEMPO Lucia, épouse CAIRO,
BOSCAGLI Marinette, épouse MENINI,
BOUKHARI Hafida,
BOULET Christelle, épouse TOESCA,
BOURDAS Myriam, épouse FANTINO,
BRARD Patricia,
BROCHOT Nicole, épouse DUVIGNAUD,
BUDUCA Sophie,
BUONOCORE Marie-Jeanne, épouse GERACI,
BURBI Myriam, épouse REGNICOLI,
CAPRA Mireille, épouse PINZUTI,

Mmes CARIU Nadine,
CARLIER Francine,
CARREIRA DE JESUS Lourdes, veuve CARVAJAL,
CAUNY Dominique, épouse RAVIX,
CECCARINI Laeticia, épouse CHAUVIN,
CHIESA Monique,
COLOGNESE Mireille,
CROCHEMORE Isabelle, épouse SCHOFIELD,
DA FONSECA Cécilia, épouse SAVIOLA,
DA SILVA ALMEIDA Maria, épouse BRUNENGO,
DA SILVA CAMPOS Emilia, épouse FERREIRA RIBEIRO,
DALLORTO Florence, épouse MISIACZYK,
DARTENUC Ginette, épouse BATS,
DE CASTRO OLIVEIRA Maria,
DE CISTERNES VINZELLES Françoise,
DE SOUSA Annie, épouse LACAN,
DELL'AGLIO Ida, épouse LOMBARDI,
DEL RUE Nelly, épouse LAURENT,
DESHOULLIERS Danielle, épouse MARTIN,
DI DIO Angela, épouse SCAVELLO,
DI GREGORIO Léa, épouse CORONEL,
DIAS SANCHES Maria Luisa, épouse ROSA VEIGA,
DINKEL Corinne, épouse PICCINI,
DUMAS Nicole,
DUNET Sylvie,
DUROCHAT Françoise, épouse HEBRAIL,
EL AZRAK Hadda, épouse BOUZZIANE,
ESNAULT Corinne, épouse PEANO,
FABRE Sandrine, épouse BIGINI,
FABRIZI Martine,

Mmes FANARA Enza,
FAVRO Denise, épouse TERESE,
FLETCHER Tanya, épouse RAMBURE,
GALLUCIO Teresina, épouse TRIPODI,
GASTALDY Claudine,
GHANDOUR Maya,
GHIRARDI Nadia, épouse CORDI,
GIACALONE Brigida,
GINISTY Isabelle,
GIAVANNONE Josyane, épouse MAZZONNA,
GONZALES Sylviane, épouse MERCIER,
GOUPIL Sylvie, épouse COLLIN-GOUPIL,
GRAND Béatrice, épouse ERRICO,
GRASSI Corinne, épouse BIGA,
GRINO Valérie, épouse ROLLERO,
GUIET Marie-Dominique, épouse SCHAEFFER,
GUYOT Sylvia,
HERNANDEZ Katia, épouse MESSINA,
KAMANO Sarah,
KASTERINE Georgette, épouse CIMBOLINI,
LAFARGE Murielle,
LIBERT Josiane, épouse LECAILLE,
MALIVINDI Daniela, épouse LUCI,
MANZONI Nathalie,
MARMONTELLI Patrizia,
MARRAONI Isabelle, épouse BENITA,
MICHELETTI Marie-Christine, épouse BENZERNADJI,
MIGLINO Carole,
MORFIELD Elizabeth, épouse BATAULT,
MOSCHETTI Sylvie, épouse VALENTIN,

Mmes MOUTIEZ Véronique,
MUGUET Catherine, épouse MATHIEU,
MURRAU LOYER Joseline,
NADAL Marie-Suzelle,
NAFIR Yamina, épouse CASSAR,
NGO Thi Thanh Thuy, épouse LE,
NICORA Olga, épouse PRATICO,
OMINETTI Anna-Maria,
PACE Colette, épouse CABANIE,
PACHIAUDI Carinne, épouse TRIFARO,
PARDEO Maria-Lucia, épouse LUCA,
PAREDES Sophie,
PARRA Béatrice, épouse SPARAGNA,
PECORA Christine, épouse ALIGHIERI,
PEITAVINO Nicole,
PERCIANTE Lucia,
PERRIN Françoise,
PESCE Laurence, épouse VIRELLO,
PIGLIACELLI Teresa, épouse FARRUGIA,
PINTO Elisabeth, épouse AMSSELLEM,
PLATEROTI Emilia, épouse ROMEO,
POL Véronique, épouse GARELLA,
PONS Isabelle, épouse FISCHBACH,
PROVENZANO Domenica, épouse STALTARI,
RAIMONDO Franca, épouse MULE,
RANDRIANASOLO Maminirina,
REUDENTORE Concetta,
RICAUD Maryvonne, épouse VAN RIEL,
RICCUCCI Jeanne, épouse TOSELLO,
RONDELLI Stefania, épouse MORO,

Mmes ROUMAT Marie-Claude, épouse GIMARD,
SADLOCHA Isabelle,
SALZBRENNER Gesine, épouse CARUSO,
SANCHEZ Marie-Ange, épouse CACIOPPI,
SARRADE Fabienne, épouse PROFETA,
SCAGLIA Laurence, épouse GORGUES,
SPANO Maria, épouse IEFALO,
SURRACE Antonietta, épouse VILLIVA,
SURRACE Rachel, épouse PIZZI,
SUZANNA Nicole,
SZCZEPANSKI Sylvie, épouse CLAUDEL,
TACCHI Brigida, épouse TRIMARCHI,
TAIN Valérie, épouse LAGNEL,
TOCCACIELI Corinne, épouse FILIPPI,
TUMEO Danielle, épouse SCORDINO,
TURKIE Marguerite, épouse KHAYATH,
VALDIVIA-RUEDA Marie-Josée, épouse PEGUERO,
VAN KRAAIJ Gijsberdina, épouse ROMANO,
VEGLIA Sylvie, épouse BOMPUIS,
VIOLET Valérie,
VIRMORIN Corinne, épouse BRANCATO,
WHITE Eleanor, épouse TAYLOR,
ZAPF Eliane, épouse CLAEYS,
ZUCCHETTO Jacqueline, épouse CHELI.

Mlles ALBERT Isabelle,
BARRANCO Nathalie,
BOLLENDER Myriam,
CAGLIONE Dominique,
CARRIZO Eva,
CECCARINI Marie-France,

Mlles CLIMBEAU Laurence,
CUNY Véronique,
DAMAZ Véronique,
DE FILIPPI Catherine,
DENIS Renée,
DROLLET Claudine,
DYKCIK Nathalie,
FOLLEREAU Marie-Astrid,
GALINDO Elisabeth,
GARCIA Christine,
GARETTO Aurélie,
GOMON Frédérique,
HASSEN Najia,
KHALIFA Saadia,
LANORD Monique,
LAZZARINI Christine,
LETRACHE Nadia,
MATTIOLI Claude,
MAURIN Agnès,
MAZZETTI Florence,
MONKAREY Claudine,
MORO Ginetta,
MUSTICA Concetta,
OCELLI Judith,
ORINIER Sophie,
PACTUS Elisabeth,
PELAPRAT Corinne,
PELOLY Véronique,
PETRONE Rita,
PLAISANT Isabelle,

Mlles REDOLFI Brigitte,
ROBERT Cécile,
ROCCHIETTI Corinne,
ROCHA DA GRACA Laurence,
SERENO Sophie,
SOLOMON Caroline,
STAEBLER Irmgard,
TAGGIASCO Valérie,
VALLET Murielle,
VILLAREAL Sylvie.

MM. ABDELAHMID M Hamed,
AIELLO Michele,
AKASBI Bouziane,
ALLAVENA Christian,
AMOURDEDIEU Frédéric,
ANGELINI Pascal,
ANQUET-TERRIER Pascal,
APROSIO Jean-Pierre,
ARPINO François,
ASTROU Jean-Marie,
AVENOSO Mauro,
BAALOU Mustapha,
BALBIANO Dominique,
BALDERAS Roland,
BARA Hafid,
BARBIERA Robert,
BARBIERI Daniel,
BARILARO Frédéric,
BARTOLI Jean-Pierre,
BASSANI Philippe,

MM. BASTELLO Daniel,
BAUDINO Roberto,
BAURY Christian,
BAUSOLA Christian,
BAYAR Salah,
BAYLE Franck,
BECCARIA Christophe,
BEDIN Fabio,
BENMESSAOU Abdelilah,
BERTE Giuseppe,
BIALES Paul,
BIDARD Philippe,
BIDAULT Philippe,
BLAIN Luc,
BLANCHY Christian,
BLASCO Rémy,
BOJCEVIC Gordan,
BONSIGNORE Vincenzo,
BORGIA GENTY Christophe,
BOTTERO Frédéric,
BOUCHET Henri,
BOUNIOL Christophe,
BOUSTANI Maroun,
BRAUX Sylvain,
BREYSSE Jean-Marc,
BROWN Paul,
BUCAOTO Victor,
BUSCARINI Franck,
CAILLOUX René,
CALIPA Luciano,

MM. CALMES Philippe,
CALVI Alain,
CAMBOT Eric,
CARBONE Rocco,
CARRELET Jean-Marie,
CARRERES René,
CARROZZA Roberto,
CASCINI Luca,
CASTELLI Giovanni,
CASTELLINO Beppe,
CECCHET Lionel,
CHAHED Mustapha,
CHARRET Jean-Claude,
CHASPOUL Bernard,
CHAUPIN Vincent,
COCCA Christian,
COELHO MARTINS José,
CONIO Daniele,
COOLEN Philippe,
CORDI Domenico,
CORRADIN Luciano,
COSTANTINI Loris,
COSTANTINO Giovanni,
CREMERS Eric,
CROUZAT Marc,
CUGNET Patrick,
CURRENO Hervé,
CURSIO Anthony,
DAFF Amady Nially,
DALMAZZONE Franck,

MM. DAUMAS Didier,	MM. ETTORI Marc Antoine,
DAVID Brice,	FALLETTI Philippe,
DE CASTRO FERREIRA Joao,	FALQUERHO Gilles,
DE FREITAS FERREIRA Manuel,	FAOUZI Abdelaziz,
DE PINA SILVA Joao,	FARRUGGIO Giuseppe,
DEBRY Guy,	FARRUGGIO Pietro,
DECOURCELLE Bruno,	FARRUGIA Serge,
DECRET Alain,	FEDELE Cosimo,
DEFOSSEZ Bruno,	FEDELE Domenico,
DEFRESNE Laurent,	FEDELE Pasquale,
DEGL'INNOCENTI Christophe,	FEDELE Renato,
DEGLI ESPOSTI Frédéric,	FERNANDEZ José,
DEHAENE Alain,	FERREIRA ANTUNES MENDES Armindo,
DELANNOY Philippe,	FERREIRA DO AMARAL Joaquim,
DELEUSE Charles,	FERRET Pascal,
DELUC Pierre,	FILIPPONE Andrea,
DEPERI Alain,	FLORES Gerardo,
DES ROSIERS Hervé,	FOUAB Abdelkrim,
DESAUBIN André,	FOURTANIER Paul,
DESCOLS Franck,	FRASCHILLA Jean-Luc,
DEWITTE Pierre,	FULCHERI CAPDEPON Thierry,
DI MARTINO Jean-Michel,	GABBIANI Patrick,
DOUSSET Dominique,	GAGLIO Gilles,
DRUSIANI Fabio,	GAMALERO Paolo,
DUBART Gilles,	GAMBINI Patrice,
DUMAS Serge,	GARCIA Bernard,
DURAND François,	GARCIA Gérard,
EL FALAHA Abd El Baset,	GESBERT Patrick,
ENRICO Laurent,	GHOLAMI Zouj Farrokh,
ER-RHIF Mohamed,	GIACOLETTO Stéphane,

MM. GIACOMONI Federico,
GIACOTTO Sergio,
GIBON Gérard,
GILLI Michel,
GILOT Ludovic,
GIOLLO Ermanno,
GIORDANENGO Enzo,
GOULARD Emile,
GRIGIONI Guy,
GRIZELJ Branko,
GUERY Roch,
GUGLIELMI Orestide,
HALLIER Dominique,
HANDANDIAN David,
HANQUET Christian,
HERNANDEZ Christian,
HERVE Philippe,
HEUGEBERT Jean-Marc,
HILL George,
ICHCHOU Boubker,
IPERTI Fabrizio,
JACQUEL Laurent,
JACQUET Philippe,
JACQUINOT Philippe,
JAN Patrick,
JANEL Stéphane,
JOURDAN Christophe,
KHALIL Marcel,
KHIRI Abdelhafid,
KRPAN Ivan,

MM. KURZ Emmanuel,
KVERN Jean-Philippe,
LA DUCA Alain,
LA SPINA Natale,
LAJOUX David,
LAURENT Henri,
LAURET Henri,
LECAILLE Jean-Marie,
LECHEVALLIER Reynald,
LEGRUX Albert,
LEMONNIER Philippe,
LEPERS Christophe,
LEROY Jacques,
LI POMI Francesco,
LICASTRO Nicola,
LITTARDI Frédéric,
LOMBARDI Bruno,
LONG Christian,
LORE Jean-Claude,
LORIERI Claudio,
LOUIS Nicolas,
LUCCIO Robert,
LUDINANT Thierry,
MAAROUF Noureddine,
MACALUSO Antonello,
MADAFFERI Vincenzo,
MAGARA Guy,
MAGNARDI Gérard,
MALLAMACI Daniel,
MANASSERO Alain,

MM. MANN Yves,
MANUELLO Louis-Gino,
MANUGUERRA Diego,
MARAFICO Claude,
MARLAUD Eric,
MARTINI Bernard,
MARTIS Brian,
MASSARO Giovanni,
MAURO Jean-Charles,
MEKTOUB Mohammed,
MERIO Stéphane,
MEZIN Philippe,
MIGLIORI Giuseppe,
MIGUERES Christian,
MINICUCI Roberto,
MOLINARI Claudio,
MONTELEONE Nicola,
MORO Jean-Michel,
MORRA Patrick,
MOSCHETTI Eric,
MULLER Serge,
MUSSO Jean-Noël,
MUZARD Gabriel,
NALIO Robert,
NGO-TRONG Hoa,
NICOLETTI Noël,
NOIROT Bruno,
NUTI ROSI Riccardo,
OGIER DU TERRAIL Pierre,
OLIVIERO Alain,

MM. OUARDI Abdelghani,
PADILLA JUARES Frédéric,
PADOVANI Michel,
PAGLIA Michel,
PAOLONI Alain,
PAPILLARD Jean-Marie,
PARIS Jean-Michel,
PARK Philippe,
PAROLA Jean-Marie,
PASCAL Dominique,
PASTOR Frédéric,
PASTOR Jean-Christophe,
PASTORINO Giorgio,
PEKSA Thierry,
PELLITTERI Léonardo,
PERENNO Marco,
PERQUIN Jean-François,
PICQUET Bernard,
PILLONI Virgilio,
PIVI Fabio,
PLANET Yves,
PLUTONI Rémy,
PORCARO Marcello,
POULAIN Jean-Marc,
PROUST Henry,
PUCCIO François,
QUILICI Bruno,
RACO Roberto,
RAHAMEFY Roger,
RAINONE Frédéric,

MM. RANIERI Pierre,
RAWUNG Bruno,
RENARD Eric,
RENZINI Jean-Marc,
REYSZ Bernard,
RICCINI Lionel,
RIVIERE Dominique,
ROASIO Pier Giuseppe,
ROLIN Fabrice,
ROLLIN Jérôme,
ROMBI Attilio,
ROMESTAN Luc,
ROSSI Philippe,
ROSSO Alain,
RUBINO Patrick,
RUSIN Didier,
RUSSO Ignazio,
SBARRATO Jean-Philippe,
SCERRA Gioachino,
SCHOEPFF Jean-Michel,
SCHWIETZER Marc,
SERENO Gilles,
SERRA Laurent,
SEVESTRE Alain,
SIBONI Olivier,
SONCIN Nadir,
SORAGNI Giorgio,
SORCI Robert,
SPERENZA Claude,
STRANSBERGER Bernard,

MM. TAJANE Mohamed,
TALBY Nizar,
TALLET Dominique,
TARGONI Jean-Louis,
TAVARES DOS REIS Pedro,
TAVERNITI Michel,
TEDESCO David,
TEDESCO Joseph,
THEUX Lionel,
THEVENIN Thierry,
THIROUARD Frédéric,
TIBERTI Bartolomeo,
TOPA Letterio,
TORRE Emanuele,
TOSCANO Giuseppe,
TOUMI Abderrahim,
TRASSOUDENE Patrick,
TREUSSART Olivier,
TROSELLO Thierry,
TROUILLEBOUT Jean-Jacques,
TRUNGADI Rodolfo,
VALAT Jean-Pierre,
VARGAS Ricardo,
VERWEE Jacky,
VIER Claudy,
WINSINGUES Jacques,
WLOCK James,
ZAFFONATO Michel,
ZANDONELLA Valter,
ZANOTTI Franco,

MM. ZERBIB Frédéric,
 ZOCALI Dominique,
 ZORLU Ahmet,
 ZUCCARI Robert.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
 Le Secrétaire d'Etat :*
 J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.996 du 15 novembre 2010 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
 PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mme Gilberte ARNAUD, épouse SILLI, Bénévole à l'Oeuvre de Soeur Marie,

MM. Ralph BARNSTEIN, Président du B'nai Brith Monaco,

James Steven BEERLEY, Bénévole à l'Association «International Needs Monaco», Pasteur,

Mmes Elsa BRUNO, épouse DEL FA, Bénévole à l'Oeuvre de Soeur Marie,

Madeleine CAZABAT, épouse CAZAUX, Bénévole à l'Oeuvre de Soeur Marie,

Mmes Bénédicte COURTIN, épouse SCHÖNBORN, Bénévole à la Paroisse du Rocher,

Michèle FIGHIERA, épouse MICHEL, Présidente de l'Oeuvre de Soeur Marie,

MM. Michele FLORENTINO, Président du Monte-Carlo Wine Festival,

Jean FONTANA, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Maurice GALASSINI, Ancien Président et Chef du Protocole du Kiwanis Club de Monaco,

Mmes Aline KERAVEC, épouse PREVOST, Bénévole au sein de l'Organisation du Meeting International de Natation,

Dominique MATHE, épouse MATHE-REVELLI, Chef de service à l'A.M.A.P.E.I.,

MM. Christian OREZZA, Membre du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de la Saint-Roman,

Christian PALMARO, Président de l'A.S. Monaco Volley Ball, ancien président du Rotary Club de Monaco,

Lionel RAUT, Vice-président de la section «Affaires Sociales» au Conseil Economique et Social,

Jean-Marc RISS, Docteur en médecine, Bénévole à Monaco Aide & Présence,

Mme Gisèle SEGGIARO, épouse COTTALORDA, Membre de l'Association «Jeune J'Ecoute»,

M. Christophe SOSSO, Avocat-défenseur, Bénévole à l'Association «International Needs Monaco»,

Mme Marie-José VOISIN, épouse TAFFE, Bénévole à l'Oeuvre de Soeur Marie.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
 Le Secrétaire d'Etat :*
 J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.997 du 16 novembre 2010 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

- MM. Philippe BROUSSE, Commandant Principal de Police,
Claude POUGET, Commandant de Police,
Fabrice PRONZATI, Commandant de Police,
Denis GARCIA, Capitaine de Police,
Serge DENIS, Capitaine de Police,
Eric GIOANNI, Major de Police,
Eric BRISSART, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,
Eric BRUNO, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,
Jean-Max SPINOSI, Caporal-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
Jean-Charles PERALDI, Brigadier-chef de Police,
Bernard GARCIA, Brigadier-chef de Police,
Jean-Luc MACHU, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,
Etienne DE LUCA, Brigadier de Police,
Michel ETIENNE, Brigadier de Police,
Pierrick GHIGGINO, Brigadier de Police,
Philippe GIFFAULT, Sous-brigadier de Police,
Christian DEMOUSTIER, Sous-brigadier de Police,

- MM. Régis ALEXANDRE, Sous-brigadier de Police,
Jean-Pierre CORNIGLION, Sous-brigadier de Police,
Thierry ZENATI, Sous-brigadier de Police,
Alain LARIS, Sapeur-pompier Première Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompier,
Didier SANCHEZ, Agent de Police,
Philippe ESPALLARGAS, Agent de Police,
Georges PIN, Agent de Police,
Lionel LAGORSE, Agent de Police,
Pascal MARTIN, Agent de Police,
Patrick FORZANO, Agent de Police,
Jean-Marc CHESSEL, Agent de Police,
Luc MARTIN, Agent de Police,
Jean-François DELIGEARD, Agent de Police.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

- MM. Alain KLARIC, Commandant de Police,
Fabrice MATGE, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-Pompier,
David TRIVELLI, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompier,
Gilles AGOSTA, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompier,
Jean-Marc VERAN, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompier,
Jean-Philippe DOL, Caporal à la Compagnie des Sapeurs- Pompier,
Jean-Charles ARCHES, Brigadier de Police,
Jérôme GARIBALDI, Brigadier de Police,
Loïc LETANG-JOUBERT, Sous-brigadier de Police,
Alain SERUZIER, Carabinier de Première Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,
Philippe COSSAIS, Sapeur-pompier Première Classe à la Compagnie des Sapeurs-Pompier,

MM. Jérôme ALTOL, Sapeur-pompier Première Classe à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Pascal RACCA, Sapeur-pompier à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Bruno ROBINAUD, Sapeur-pompier à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Serge VENEZIAN, Agent de Police,

Patrick TESTA, Agent de Police,

Jean-Michel SARRAZY, Agent de Police.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

MM. Laurent AUDAT, Capitaine à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Lionel GUILLERMO, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Fabrice GRILLET, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

David BONTEMPS, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Thierry PERARD, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Giani CAPONE, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Philippe SEGURA, Sapeur-pompier Première Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Olivier DUGUE, Carabinier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Laurent HERREYRE, Sapeur-pompier à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Jean-François TRISCOS, Sapeur-pompier à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Stéphane RAIBAUT, Sapeur-pompier à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

François ROSA, Agent de Police,

Philippe PICHE, Agent de Police,

Henri PIZIO, Agent de Police,

Mme Muriel RUFFINO, épouse FONTANILI, Agent de Police,

M. Philippe SAINTON, Agent de Police.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.998 du 16 novembre 2010 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

Mlle Claudine BELTRANDO, Agent de Service au Conseil National,

MM. Jean-Louis BIANCHERI, Agent de tri, Manutentionnaire aux Postes et Télégraphes,

Yvon BOEUF, Adjoint au Chef de Division à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Mmes Danielle BRANDINI, Adjoint au Chef de Division à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Nicole CANTERA, épouse BARON, Directrice-Puéricultrice à la Mairie de Monaco,

Martine LARTIGAU, Chef de Bureau à la Mairie de Monaco,

- MM. Olivier MARCEL, Bibliothécaire à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III,
Jean-Marc NOWAK, Agent à la Police Municipale,
Patrick ROSSI, Contremaître à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Mme Jeannine UGHES, Ancienne Archiviste à l'Administration des Domaines.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

- Mme Sylvie ACHIARDY, épouse DUTTO, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlle Ester ANGEL-GAZZO, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Lionel AVIAS, Sous-lieutenant de Port, Pilote au Service de la Marine,
- Mmes Corinne BASSET, veuve BAKOWSKI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Charlotte BASTE, épouse BORTOLUSSI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Françoise BELLANDO, Gardienne de chalet de nécessité,
- Mlle Murielle BELLOTTO, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Michel BELTRAMO, Mètreur-vérificateur au Service des Bâtiments Domaniaux,
Jean-Louis BENAZZI, Chef de section à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,
- Mmes Martine BODINO, épouse ISOARDI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Annette BORIO, épouse FRAGASSI, Auxiliaire Puéricultrice de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Christine CALMET, épouse ROGGI, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- M. Jean-Marie CAPOZZI, Chef d'équipe distribution aux Postes et Télégraphes,
- Mmes Claudine CARBON, épouse BRUNELLO, Secrétaire Médicale de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Isabelle CARLE, Archiviste au Département des Finances et de l'Economie,
Nadine CARLETTI, épouse BLOUIN, Auxiliaire de Puériculture à la Crèche de l'Escorial,
- M. Jean-Marie CAVESTRO, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Mme Chantal CHASSAGNEUX, épouse GIORDANO, Auxiliaire Puéricultrice de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlle Ghislaine CLEMENT, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Augustin COLDOLD, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlle Christine COPIN, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Pierre CORSO, Aide-soignant de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlle Gisèle CORTELAZZI, Assistant Dessin/Peinture à l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques,
- Mme Antonella COSTAMAGNA, épouse COZZOLINO, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Gilles CRESTO, Attaché à l'Office des Emissions de Timbres-poste,
- Mmes Monique CURVERS, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Monique CUTAJAR, épouse JACQUES, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Lise DA-RE, épouse MAGGI, Agent de Maîtrise Principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Joséphine DEL BUE, épouse RESCIGNO, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- | | |
|---|--|
| <p>MM. Henri DESHIERES, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Jean-Marie DEVIGNY, Agent Chef 2^{ème} Catégorie au Centre Hospitalier Princesse Grace,
René DEVUN, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mmes Marie-Josée DUPRET, épouse DEBANT, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Elisabeth FAIVRE, épouse POISSON, Cadre Socio-Educatif au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>M. Jean-Louis FALLETTA, Adjoint Administratif 1^{ère} Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Sylvie FARAUT, épouse PELAZZA, Cadre Supérieur de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mlle Isabelle FAY, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Marie-Josée FENOY, épouse PIESSEN, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mlle Fabienne FORMIA, Infirmière Anesthésiste de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Martine GALLO, épouse SERVELLA, Secrétaire Médicale de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>M. Philippe GAZZO, Agent d'Entretien à la Mairie de Monaco,</p> <p>Mme Véronique GERARD, épouse PUGLIESI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mlle Marie-Pierre GISBERT, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Irène GIVONE, épouse PELLAT, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>M. Hervé GOITSCHER, Technicien Audio-visuel au Collège Charles III,</p> <p>Mme Claudine GRANDIN, épouse PORCARI, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> | <p>MM. Serge GRANDYS, Aide de Pharmacie de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Dany GUENIOT, Ouvrier d'entretien au Service Commerce - Halles et Marchés de la Mairie de Monaco,</p> <p>Mmes Valérie HANCART, épouse LONCLE, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Joëlle HEHLEN, épouse BARTOLI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mlle Marie-Thérèse HOMBERT, Puéricultrice de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Michelle INAUDI, épouse HERTIER, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mlles Jocelyne JURAD, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Brigitte LAMOOT, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Elsie LAROSE, épouse MARIA, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>M. Marc LEA, Responsable Courrier Colis aux Postes et Télégraphes,</p> <p>Mmes Catherine LEBRUN, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Christine LEGRIX, épouse RAINATO, Secrétaire Médicale de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Valérie LENOIR, épouse MANERA, Secrétaire-sténodactylographe à l'Office des Emissions de Timbres-poste,
Patricia LIOT, Attaché à l'Office des Emissions de Timbres-poste,</p> <p>M. Gilbert LUCARINI, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Paola MACCARIO, Femme de service à la Mairie de Monaco,</p> <p>M. Jean-Luc MALDARI, Contrôleur à la Mairie de Monaco,</p> |
|---|--|

- | | | | |
|------|---|------|--|
| Mme | Frédérique MALFROY, épouse NARDI, Infirmière Anesthésiste de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, | Mlle | Marie-Christine PEDROT, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| MM. | Ivano MANTOVANI, Infirmier de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Philippe MARI, Infirmier de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, | M. | Gérard PELLEGRIN, Aide-soignant de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| Mmes | Muriel MARTIN, Sténodactylographe à la Direction des Affaires Juridiques,

Sylviane MENGIN, épouse TALLARIDA, Infirmière de Bloc Opératoire de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique MICOULAUD, épouse DEL FA, Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace, | Mme | Jayanthi PERERA, épouse ABEGOONARATNE, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| Mlle | Marie-José NATTER, Chef d'équipe guichet aux Postes et Télégraphes, | M. | Jean-Jacques PINOTTI, Technicien Territorial Chef à la Direction de l'Aménagement Urbain, |
| Mme | Liliane NAUDIN, épouse FREYSSENEDE, Secrétaire Médicale de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, | Mme | Tiao Sayvadi PLUSQUELLEC, épouse JACQUET, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| M. | Christian NAVARRO, Chef de Bureau à la Direction de l'Aménagement Urbain, | M. | Christophe PONSET, Attaché Principal à la Mairie de Monaco, |
| Mme | Nadia OBERTI, épouse MIGLIORE, Infirmière de Bloc Opératoire de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, | Mlle | Véronique RAGAZZI, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| M. | Gérard OPERTO, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain, | Mme | Zoulikha REZAZGA, épouse HAMMAD, Agent d'entretien qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| Mme | Joëlle ORSOLANO, épouse TAMAGNO, Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires, | M. | Raffaele RICCIARDI, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| M. | Jean-Paul PANAFIEU, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace, | Mme | Christine RIPOLL, épouse MAUR, Cadre Supérieur de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| Mmes | Suzanne PANUELE, épouse MAILLY, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Pascale PAOLUCCI, épouse GIARRATANO, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Danielle PATERNI, épouse VERDINO, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, | Mlle | Chantal RISSO, Psychologue Hors Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| M. | Rex PAULINE, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace, | Mme | Odette RIZO, épouse BOURIE, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| | | Mlle | Marie-Thérèse RODRIGUEZ, Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| | | Mme | Dominique ROGGERO, épouse DARDANNE, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| | | M. | Louis SANTARELLI, Agent de Maîtrise au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| | | Mme | Laurette SBAFFI, épouse AGNELLO, Secrétaire Médicale de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace, |
| | | M. | Patrice SCHIAVETTI, Agent de Maîtrise Principal au Centre Hospitalier Princesse Grace, |

- Mme Christine SEMERIA, épouse CASTELLINO, Attaché Principal à la Mairie de Monaco,
- Mlle Solange SEMOLINI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Jean-Pierre SICCARDI, Archiviste à la Direction des Services Judiciaires,
- Robert SOLEAN, Technicien de Laboratoire de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mme Michèle SONNEVILLE, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Angelo STRAZZERI, Mètreur-vérificateur au Service des Travaux Publics,
- Mmes Monique TAMAGNO, Gardienne de Chalet de nécessité,
- Martine TISSERAND, Secrétaire Médicale de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Martine TOULET, Gardienne de Chalet de Nécessité,
- Catherine TRISTAINO, épouse FURIONE, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Isabelle VALERO, épouse DENTAL, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Joseph VALERO, Aide-soignant de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mme Nathalie VAUCHEL, épouse FAGEOL, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Thierry VENTURI, Jardinier 4 branches à la Mairie de Monaco,
- Mmes Françoise VIAL, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Joelline VIEU, épouse LORILLOU, Secrétaire Médicale de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Dominique VIVALDA, Adjoint Administratif 1^{ère} Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Christophe VOILLEQUIN, Contremaître Principal à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Mme Nathalie VOLPI, Aide-soignante de Classe Exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlle Malika ZIARI, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Princesse Grace.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

- Mme Marie-Line ANCEL, ancienne Institutrice à l'Ecole des Révoires,
- M. Patrick ANGIOLINI, Attaché d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlle Catherine ANTOINE, Professeur des Ecoles à l'Ecole de la Condamine,
- Mme Marie-Josée APRILE, épouse VAN DER LINDEN, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Régis AUDIFFREN, Chef d'équipe à la Cellule Animation de la Mairie de Monaco,
- Mme Myriam BARBANERA, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlle Véronique BELLONE, Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires,
- M. Jean-François BELTRANDI, Contrôleur au Service des Parkings Publics,
- Mmes Mariangela BILOTTI, épouse HOUMANI, Hôtesse d'Accueil à la Direction du Tourisme et des Congrès,
- Lydie-Anne BINI, Archiviste à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,
- Chantal BONNIN, épouse LEMMENS, Aide au foyer à la Mairie de Monaco,
- Mlles Olivia BOUDET, Aide-soignante de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sandrine BRAHIMI, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Bojidar BRATOEV, ancien Professeur de violon à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III,

Mlle	Nathalie BREMONT, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,	Mmes	Patricia CROVETTO, Commis-comptable à la Direction des Affaires Maritimes,
Mmes	Danièle BREVET SAMPIERI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, Evelyne BREZZO, Concierge au Lycée Albert 1 ^{er} , Carole BUTLER, épouse CURAU, Professeur d'initiation Anglais à l'Ecole Saint-Charles,		Sylvie D'AMARIO, épouse BUDON, Aide-soignante de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
M.	David CANTERBURY, Surveillant de Port au Service de la Marine,	MM.	Francis DEPARIS, Surveillant de travaux à la Direction de l'Aménagement Urbain, David DERACHE, Technicien Supérieur Hospitalier en Chef au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Mlle	Linda CASTELLINI, Rédacteur à l'Office des Emissions de Timbres-poste,	Mme	Lynda DJELOUAH, épouse MENANT, Attaché à la Direction du Budget et du Trésor,
M.	Domenico CENTO, Ouvrier Professionnel à la Direction des Affaires Maritimes,	M.	Mirko DJORDJEVIC, Ouvrier Spécialisé à la Mairie de Monaco,
Mme	Isabelle CHAMPURNEY, épouse CELLARIO, Adjoint au Chef de Service à la Mairie de Monaco,	Mmes	Sylvie DURUPT, Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace, Stefani EDWARDS-COOPER, Professeur d'Anglais à l'Ecole Saint-Charles,
M.	Pierre CHAPAUX, Conducteur de travaux au Service des Bâtiments Domaniaux,	MM.	Eric FAGEOL, Chef d'équipe à la Mairie de Monaco, Frédéric FAURE, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace, Hervé FEDE, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Mmes	Margaux CHAZARRA, épouse ONCINA, Aide-maternelle à l'Ecole Saint-Charles, Kathya CHIAPPE, épouse BODEREAU, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, Mirette CHIFFRIN, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,	Mmes	Véronique FERRAND, épouse LETORT, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, Frédérique FONTAINE, Directrice de l'Ecole des Carmes,
Mlle	Véronique CHOLET, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,	Mlle	Marie-Christine FRANCA, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Mmes	Christelle CIAMPOSSIN, épouse BULANDA, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace, Karine CIANTELLI, épouse BENDER-RAYNAL, Secrétaire-comptable à l'Auditorium Rainier III,	Mme	Brigitte FRATI, Sténodactylographe à l'Ecole de la Condamine,
M.	Bruno CINNERI, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain,	M.	Lionel FURST, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Mmes	Véronique COLDOLD, épouse AOUTOU, Agent d'entretien Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace, Chantal COSTE, épouse QUISSET, Guichetière aux Postes et Télégraphes,	Mme	Monique GAROSCIO, épouse ARMENAND, Auxiliaire de Puériculture à la Mairie de Monaco,
M.	Alain COZZOLINO, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,	M.	François GERARD, Contremaître Principal à la Direction de l'Aménagement Urbain,
		Mlle	Fabienne GIORGIANI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- | | |
|--|---|
| <p>M. Olivier GOMEZ, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Josiane IMPROVISI, Agent de Service au Lycée Albert 1^{er},</p> <p>M. Marc JUAREZ, Ouvrier Professionnel 2^{ème} Catégorie à la Mairie de Monaco,</p> <p>Mme Sylvie JUDLIN, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>M. Guy LAMBERT, Aide-soignant de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Catherine LAPORTE, Aide-soignante de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>M. Thierry LARDIER, Maître Ouvrier Principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mmes Marta LATORRE, épouse VALADES, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Béatrice LE BOURLOUT, épouse BOSCALLI, Comptable à la Direction du Budget et du Trésor,</p> <p>Joëlle LE DANTEC, épouse BERARD, Infirmière de Bloc Opératoire de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Kathia LEGRAND, épouse GELIOT, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>MM. Roger LEGRAND, Ouvrier Professionnel 2^{ème} Catégorie à la Mairie de Monaco,</p> <p>Eric LORENZI, Chef du Bureau à la Direction de la Sûreté Publique,</p> <p>Mme Nadia MAAMRI, épouse BEE, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mlle Corinne MALANDRIN, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mmes Gabrielle MARESCHI, Contrôleur au Service des Parkings Publics,</p> <p>Laetitia MARINI, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> | <p>M. Nouredine MEHDIOUI, Maître Ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Josiane MENARDO, épouse RISBEC, Secrétaire Médicale de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>MM. Serge MENDONCA, Adjoint Administratif 2^{ème} Classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Dominique MONDINO, Mètreur-vérificateur au Service des Bâtiments Domaniaux,</p> <p>Mme Maria MONTES, épouse DERI, Chef de Bureau au Secrétariat Général du Ministère d'Etat,</p> <p>M. Juan-Luis MONTIEL-MARTINEZ, Factotum au Collège Charles III,</p> <p>Mme Edith MORERO, épouse ROTTLER, Institutrice à l'Ecole de la Condamine,</p> <p>M. Fabrice MOURIES, Facteur aux Postes et Télégraphes,</p> <p>Mme Anne NECTOUX, épouse LOUWERIER, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>M. Stéphane NEUVILLE, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mlle Michèle OPERTO, Aide-soignante de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Nathalie ORENGO, épouse SOLICHON, Secrétaire-sténodactylographe au Contrôle Général des Dépenses,</p> <p>M. Serge ORENGO, Contrôleur au Centre Technique des Véhicules au Service des Titres de Circulation,</p> <p>Mmes Marjorie PANIZZI, Professeur des Ecoles à l'Ecole de la Condamine,</p> <p>Nicole PASTOR, épouse TUPET, Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires,</p> <p>Karine PECHIN, épouse CIET, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Christine PELLEGRIN, épouse BOIROUX, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> |
|--|---|

M. Christian PEREZ ALONSO, Agent de Collecte et Remise aux Postes et Télégraphes,

Mlle Anne-Claude PERON, Infirmière Anesthésiste de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M. Jean PETRICCIONE, Infirmier de Bloc Opératoire de Classe Normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Claire PICCARDO, épouse SAMARATI, Ancienne Technicienne de Laboratoire au Lycée Albert 1^{er},
Laurence POULEUR, épouse HUBEAU, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlle Corine QUERCI, Assistante Sociale à la Direction des Services Judiciaires,

Mme Valérie RAYMOND, épouse DAMIANO, Secrétaire Médicale de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlle Isabelle RICHART, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Ghislaine RICHIER, épouse SCHIAVETTI, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Marie-Paule RIPPERT, Infirmière à l'Ecole des Révoires,

Mlle Laurence RIVES, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Jean-Michel ROSSI, Contrôleur U.I.R.U.I. à la Direction de l'Aménagement Urbain,
Dominique ROUSSEAU, Chef d'équipe Guichet aux Postes et Télégraphes,

Mme Catherine RUEL, épouse DUTERQUE, Professeur des Ecoles à l'Ecole des Révoires,

M. Marc SCURSOGLIO, Mètreur-vérificateur au Service des Bâtiments Domaniaux,

Mlles Valérie SEASSAU, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Patricia SEMBOLINI, Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires,

Mme Margit SORENSEN, épouse VERRANDO, Secrétaire Hôtesse à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Mlles Karine TABOGA, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Djamila TALBI, Aide-soignante de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M. Manuel TELLO-RODRIGUEZ, Contrôleur au Service des Titres de Circulation,

Mmes Geneviève THOUILLEZ, épouse JABLOWSKI, Agent des Services Hospitaliers Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Brigitte UGHETTO, épouse NEVEUX, Infirmière de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie VANNUCCI, épouse SOLFERINO, Conseiller Principal d'Education au Collège Charles III,

Candice VAUDANO, Secrétaire Hôtesse à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Annie VERSTRAETEN, Infirmière Anesthésiste de Classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine VIGERAL, Attaché à la Mairie de Monaco.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille dix.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.999 du 17 novembre 2010 décernant la Médaille de l'Education Physique et des Sports.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 2.333 du 20 août 1939 instituant une Médaille de l'Education Physique et des Sports ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

- Mme Adrienne CHAYE, épouse PASTORELLY, Athlète à la section de l'A.S. Monaco Athlétisme,
- MM. Bernard D'ALESSANDRI, Membre du Comité Olympique Monégasque,
- Henri DORIA, Président de la Fédération Monégasque de Sport Aviron,
- Bruno NARDI, Président d'Honneur de l'Etoile de Monaco,
- Jean-Paul SAMBA, Membre du Comité Olympique Monégasque,
- Mme Evelyne VAN DE CASTEELE, épouse BARALE, Membre du Bureau de l'A.S. Monaco Natation.

ART. 2.

La Médaille en Argent de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

- M. Jean-Claude ARNULF, Membre du Comité Olympique Monégasque,
- Mlle Sylvie AUDIGIER, Professeur d'Education Physique et Sportive,
- MM. Alain BACCINI, Responsable du matériel et des équipements à l'A.S. Monaco Football Amateur,
- Sébastien BONVENTRE, Membre du Bureau de l'A.S. Monaco Section Haltérophilie,
- Jean-Pierre DEBERNARDI, Secrétaire Général du Département de l'Intérieur,
- Eric FERRIE, Membre du Club Alpin Monégasque,
- Pascal FONTANILI, Membre de la Fédération Monégasque de Tir,
- Mmes Sandrine FRACELLO, épouse PICAUD, Archer à la 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Monaco,
- Bettina GALLO, épouse MICHELIS, Présidente de la section Tennis de Table,
- M. Jean-Marie GROSSELLE, Président du Club «l'Escrime et le Pistolet de Monaco»,

- MM. Raymond LETTIERI, Entraîneur de Water Polo,
- Claude LIMONES, Secrétaire Général du Comité d'Organisation du Challenge Prince Rainier III,
- Stephan MAGGI, Attaché de presse du Comité Olympique Monégasque,
- Jacques MANUCCI, Responsable Technique du Cross du Larvotto,
- Robert PARENT, Membre actif des sections Basket et Football Amateur de l'A.S. Monaco,
- Philippe PASQUIER, Membre du Comité Olympique Monégasque,
- Francis PICAUD, Archer à la 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc de Monaco,
- Giancarlo RAFFERMI, Médecin affecté au Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,
- Colin RAY, Membre du Club Alpin Monégasque,
- Daniel REALINI, Vice-président de la Fédération Monégasque d'Haltérophilie,
- Rose ROMANI, Membre du Bureau de l'A.S. Monaco Haltérophilie,
- Jean-Louis SCHLESSER, Pilote automobile,
- Olivier TERNO, Membre de la Commission Médicale de l'Automobile Club de Monaco,
- David TOMATIS, Directeur du Comité Olympique Monégasque,
- Jean-Paul TOURNIER, Membre du Conseil d'Administration de Special Olympics Monaco,
- Alain VAN DEN CORPUT, Vice-président de la Carabine de Monaco.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

- MM. Olivier ARNULF, Membre du Club Alpin Monégasque,
- Antoine ARTUSO, Chef de Poste à l'Automobile Club de Monaco,
- Alain ASSENZA, Dirigeant et joueur de l'Equipe du Sun Casino,

- MM. Alain BALBINE, Dirigeant et joueur de l'Equipe du CCF Cabinet Wolzok,
- Jacques BENVENISTE, Vice-président du Club des Supporters de Monaco,
- Jean-Paul BERNE, Membre du Service Organisation des Grands Prix et Rallyes à l'Automobile Club de Monaco,
- Jean-Pierre BESSERO, Membre et Pilote du Roca Jet Club,
- Michel BLANC, Carabinier de 1^{ère} Classe à la Compagnie de Nos Carabiniers, Moniteur Fédéral et plongeur,
- Eric BONCI, Commissaire de Poste à l'Automobile Club de Monaco,
- Christian BONIS, Secrétaire Général de la Fédération Monégasque de Rugby,
- Philippe BONNEL, Commissaire Radio à l'Automobile Club de Monaco,
- Yves BROCHARD, Responsable du pôle arbitrage et règlement de la Fédération Monégasque de Rugby,
- Mlle Ingrid BRYCH, Secrétaire Général de la Fédération Monégasque de Gymnastique,
- MM. Gilbert COURADES, Membre fondateur de la Fédération Monégasque de Rugby,
- Antonio DA SILVA RIBEIRO, Dirigeant et joueur de l'Equipe de Ribeiro Frères,
- Mme Diane DUPONT, épouse ORTOLANI, Membre du Bureau de la Fédération Equestre de la Principauté de Monaco, Cavalière,
- MM. Pierre FERRY, Vice-président du Club Alpin Monégasque,
- Illario FRANCO, Commissaire Signaleur à l'Automobile Club de Monaco,
- Mmes Cécilia GHE, épouse MOREL, Membre du Conseil d'Administration de Special Olympics Monaco,
- Catherine GOTTLIEB, épouse LAPELLEGERIE, Secrétaire du Club Special Olympics Monaco,
- M. Jean-Marc HAIBLE, Membre du Service Organisation des Rallyes et des Grands Prix à l'Automobile Club de Monaco,
- MM. Albert HAZAN, Membre de la Fédération Monégasque de Tir,
- Dominique HUET, Téléphoniste à l'Automobile Club de Monaco,
- Eric INZIRILLO, Membre de l'Association Sportive de la Sûreté Publique de Monaco,
- Patrick JACQUES, Président de la section Haltérophilie à l'A.S. Monaco,
- Georges KIEHL, Membre du Meeting International de Natation,
- Patrick LANTERI, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers, Marathonien,
- Patrick LEVY, Commissaire Radio à l'Automobile Club de Monaco,
- Mlle Céline L'HOSPITAL, Entraîneur à Special Olympics Monaco,
- MM. Christian MAC FARLANE, Membre du Bureau de la Fédération Monégasque de Rugby,
- Jérôme MADONNA, Brigadier à la Direction de la Sûreté Publique, Instructeur,
- Thierry MATHIEU, Professeur et Responsable de Ju-jitsu,
- Yann MAUCHAUSSAT, Commissaire Intervention à l'Automobile Club de Monaco,
- Stéphane MENCARELLI, Athlète à Special Olympics Monaco,
- Olivier MERLIN, Secrétaire Général de la Carabine de Monaco,
- Livio MILOSEVICH, Président de l'A.S. Monaco Rugby,
- Alexandre MORENO, Trésorier Adjoint de la Fédération Monégasque de Gymnastique,
- Christian NEHR, Commissaire Signaleur à l'Automobile Club de Monaco,
- Gilles PARRAUD, Vice-président de la Fédération Monégasque de Rugby,
- Pierfranck PELACCHI, Vice-président du Roca Jet Club,
- Mme Corinne PERTOIS, épouse GAZIELLO, Membre de la Fédération Monégasque de Judo,

Mme Ulrika QUIST, Joueuse et Membre de la Fédération Monégasque de Tennis de Table,

MM. Salvatore RIGOLI, Commissaire Signaleur à l'Automobile Club de Monaco,

Elio ROSSI, Bénévole à Special Olympics Monaco,

Richard SABATINI, Chef de Poste à l'Automobile Club de Monaco,

Jean-Philippe SBARRATO, Membre du Service Organisation des Rallyes et Grands Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Gilles SERENO, Dirigeant et joueur de l'équipe du CFM Monaco,

Hendrikus SLEEUW, Athlète à Special Olympics Monaco,

Oliver SODEIK, Membre du Conseil d'Administration de Special Olympics Monaco,

Mlle Valérie TAGGIASCO, Membre du Conseil d'Administration du Monte-Carlo Ski Club,

M. Anthony TOURNIER, Athlète à Special Olympics Monaco.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.000 du 17 novembre 2010 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Au grade de Grand-Officier :

MM. Michel-Yves MOUROU, Président du Conseil de la Couronne, Docteur en médecine,

Prosper WEIL, Ancien Président du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques.

Au grade de Commandeur :

MM. René BRETAGNA, Gérant d'entreprise,

Peter PIOT, Docteur en médecine, Ancien Directeur Exécutif d'ONUSida.

Au grade d'Officier :

MM. Jean BERNASCONI, Adjoint à l'Administrateur des Domaines,

Willy DE BRUYN, Consul du Maroc à Monaco,

José CHEVREAU, Conseiller honoraire à la Cour de Révision,

Tim FLANNERY, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Prince Albert II de Monaco,

Mme Martine GASTAUD, épouse LIBERATORE, Responsable du Centre d'Informations Administratives,

MM. César GASPAROTTI, Président du Comité des Fêtes de la Saint-Roman,

Robert GHENASSIA, Proviseur au Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo,

Mme Mauricette HINTZY, Responsable Relations Publiques au Musée Océanographique,

MM. Bruno LIBERATORE, Ancien Adjoint au Chef du Service Informatique,

Gilbert LORENZI, Administrateur Délégué de société,

- MM. Edmond PASTOR, Consul du Japon à Monaco,
Jean-Antoine PASTOR, Administrateur de société,
Bjorn STIGSON, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Prince Albert II de Monaco,
Robert TARDITO, Membre du Tribunal du Travail,
Jean-Paul TORREL, Administrateur de société,
Jean-Claude TUBINO, Gérant de sociétés,
Jean-Luc VAN KLAVEREN, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.
- Au grade de Chevalier :
- M. André AUREGLIA, Agent de la Société d'Exploitation des Ports,
- Mme Valérie BALDUCCHI, épouse CORPORANDY, Conseiller Technique chargé de l'éducation à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports,
- MM. Christian BARILARO, Membre du Conseil Economique et Social,
Jacques BASSO, Professeur Emérite de Droit Public,
Gabriel BENAGLIA, Président Administrateur Délégué de société,
- Mme Sylvie BENAZET, épouse TAMBUTTE, Directeur de Recherches au Centre Scientifique de Monaco,
- MM. Daniel BERTI, Directeur des Ressources Humaines HBS à la Société des Bains de Mer,
Gérard BERTRAND, Président de la Fédération Monégasque de Judo, Conseiller National,
- Mlle Sylvie BERTRAND, Chargé de Mission pour le Sport à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports,
- MM. Giuseppe BOGLIO, Directeur de société,
Francis BRANA, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,
Emanuele BRUNO, Consul de Monaco à Palerme,
Christian BURLE, ancien documentaliste du Fonds Régional de la Bibliothèque Louis Notari,
- M. Christian CANAVESIO, Professeur d'Éducation Physique et Sportive,
- Mme Christine CHVALOWSKI-MEDECIN, épouse SPRILE, Notre Secrétaire Particulière,
- M. Marc COSTA, Administrateur Délégué de société,
- Mmes Jacqueline COX, épouse MCGLADE, Directeur Exécutif de l'Agence Européenne de l'Environnement,
Marie-Hélène CRASSARIS, épouse GAMBA, Principal au Collège Charles III,
- MM. Thierry DE MONTBRIAL, Directeur Général de l'Institut Français des Relations Internationales,
Jean-Pierre DORIA, Attaché de Presse au Centre de Presse,
- Mme Claude DUGAST, épouse GAUDFRIN, Professeur de Droit et Sciences Economiques,
- MM. Charles EMMERICH, Ancien Chef Concierge à l'Hôtel de Paris,
Emmanuel FALCO, Directeur de société,
- Mmes Catherine FAUTRIER, Administrateur Délégué de Monaco Inter-expo, Commissaire Général du Pavillon de Monaco à l'Exposition Universelle Shanghai 2010,
Emmy FERRARI, épouse GENIN, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,
- MM. Bertrand-Pierre GALEY, Membre du Comité Scientifique et Technique de la Fondation Prince Albert II de Monaco,
Xavier GANCEL, Cadre de banque, Membre de l'Association Monégasque des Activités Financières,
Bernard GARCIA, Adjudant à la Compagnie de Nos Carabiniers,
- Philippe GATTI, Directeur de la Régie des Tabacs et des Allumettes,
- Mlle Géraldine GAZO, Avocat-défenseur,
- Mme Colette GERARD, épouse GUILLAUD, Vice-présidente de l'Oeuvre de Soeur Marie,
- M. Jean-Yves GIRAUDON, Professeur de Lettres,

- | | |
|--|---|
| <p>M. Francesco GROSOLI, Directeur de banque, Membre du bureau de l'Association Monégasque des Activités Financières,</p> <p>Mme Feng HSU, Consul de Monaco à Shanghai,</p> <p>MM. Jean JAUBERT, Membre du Conseil Scientifique de la Fondation Prince Albert II de Monaco,</p> <p>Jean-Marie LAFFONT, Directeur de Communication à la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz,</p> <p>Mme Catherine LISSONDE, épouse MABRUT, Vice-président de la Cour d'Appel,</p> <p>MM. Richard MARANGONI, Commissaire de Police à la Direction de la Sûreté Publique,</p> <p>Maurice MARCHESOU, Conducteur de Travaux à la Direction de l'Aménagement Urbain,</p> <p>Mme Julia MARTON, épouse MARTON-LEFEVRE, Directrice Générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN),</p> <p>M. Jean-François MERENDA, Commerçant,</p> <p>Mlle Karla MODOLO, Attachée Principale au Consulat Général de Monaco à New York,</p> <p>M. Franck NICOLAS, Responsable des installations sportives à l'A.S. Monaco,</p> <p>Mme Béatrice NIGIONI, épouse ARDISSON, Ancien Professeur d'Anglais,</p> <p>MM. Jean-Marc NOARO, Conseiller à la Société des Bains de Mer, Ancien Directeur des Jeux,</p> <p>Gérard NOUVEAU, Directeur des Manifestations au Grimaldi Forum,</p> <p>Mlle Béatrice NOVARETTI, Conservateur de la Bibliothèque Louis Notari,</p> <p>MM. Christian OLLIER, Adjoint au Chef de Service du Contrôle des Jeux,</p> <p>Hervé ORSINI, Membre du Conseil d'Administration de l'Automobile Club de Monaco,</p> <p>Mmes Fabienne PASETTI, Directeur Technique à la Fédération Monégasque de Tir,</p> <p>Mireille PEYRETTI, épouse PIETRI, Commerçante,</p> <p>Françoise RIBOUT, épouse GAMERDINGER, Adjoint au Directeur des Affaires Culturelles,</p> | <p>M. Philippe RICARD, Chef de Service Adjoint en Cardiologie au Centre Hospitalier Princesse Grace,</p> <p>Mme Marie-Christine RICARDON, épouse PETAIN, Professeur d'anglais,</p> <p>M. Gérard RIOU, Directeur Régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER),</p> <p>Mlle Mabel ROGGY, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,</p> <p>M. Michel SABOT, Directeur des Opérations Hôtelières, Balnéaires et Sportives à la Société des Bains de Mer,</p> <p>Mme Geneviève SCORSOLIO, épouse GARRO, Conseiller Principal d'Education au Collège Charles III,</p> <p>M. André TOMATIS, ancien Consul honoraire de Monaco à Hong Kong,</p> <p>Mme Monique TORNATORE, épouse PERI, Ancien Professeur de Sciences Naturelles,</p> <p>M. Alain UCARI, Directeur Délégué au Crédit Suisse Monaco, Membre du bureau de l'Association Monégasque des Activités Financières.</p> <p>Mme Nathalie VACCAREZZA, Chef de Service au Service d'Actions Sociales et de Loisirs à la Mairie de Monaco.</p> |
|--|---|

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille dix.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
 J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.001 du 17 novembre 2010 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre de Grimaldi, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Grimaldi :

Au grade de Commandeur :

M. Landoaldo DE MOJANA DI COLOGNA, Ancien Consul de Monaco à Milan,

Mme Fernanda PALICI, épouse CASIRAGHI, Présidente de l'Accademia Italiana della Cucina.

Au grade d'Officier :

MM. Christian DORDA, Consul honoraire de Monaco en Autriche,

Gerhard EISENBACH, Consul honoraire de Monaco à Francfort-sur-le-Main,

Michel GORZALA, Assistant à Notre Service d'Honneur,

John F. LEHMAN, Président du Conseil d'Administration de la Fondation Princesse Grace-USA.

Au grade de Chevalier :

MM. Olivier FAUQUIER, Capitaine de Gendarmerie française,

Carmine GRANITO, Journaliste,

Lofti MAKTOUF, Directeur de société,

Mme Isabelle MANUCCI, épouse CASARANO, Archiviste au Cabinet Princier,

MM. André PETILLOT, Colonel de gendarmerie française,

Mauro SCIANCALEPORE, Ancien Chef Cuisinier,

MM. Yves TREGUER, Administrateur aux Thermes Marins de Monte-Carlo,

Jean-Luc VIEILLEVILLE, Chef d'Escadron, Commandant l'Escadron Départemental de Sécurité Routière des Alpes-Maritimes.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.002 du 18 novembre 2010 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 689 bis du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont promus ou nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

Au grade d'Officier :

Mlle Daphné CORREGAN, Professeur à l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de Monaco,

M. Jean-Marie SOLICHON, Directeur du Jardin Exotique.

Au grade de Chevalier :

MM. Yvon BERTRAND, Trésorier d'associations culturelles,

Dominique DRILLOT, Professeur à l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques de Monaco,

Christian ESCAFFRE, Adjudant à la Compagnie de Nos Carabiniers, Musicien,

Mme Mary FLETCHER, épouse MACCAUD, Directrice de l'International School of Monaco,

MM. Jean-Louis GRINDA, Directeur de l'Opéra de Monte-Carlo,

Alfredo GYSI, Président Directeur Général de la BSI Private Banking,

Peter LEWTON-BRAIN, Professeur de danse,

Henri ORENGO, Trésorier d'associations culturelles,

Mme Béatrice PROJETTI, Ancien Chef de Division à la Direction du Tourisme et des Congrès,

M. Philippe PUCCINI, Maréchal des Logis-chef à la Compagnie de Nos Carabiniers.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.003 du 18 novembre 2010
décernant la Médaille du Mérite National du Sang.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet 1993 instituant une Médaille du Mérite National du Sang ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Patrick BOSSO,
Jean-Pierre DE MAYER,
Hervé MANFREDI,
André MARTIN.

ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang est décernée à :

Mme Madeleine BARILARO, épouse BELLONE,

MM. Laurent BARUTELLO,
Stéphan BOSCAGLI,
Laurent COLLINET,
René GIANNINI,
Gérard LAURENT,
Jean-Marc PACINI,
Thierry ZENATI.

ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Charles AUBERT,
Alain AUDOUARD,
Patrick BELLINGERI,
Patrice BERNIGAUD,
Philippe BIANCIOTTO,
Christian CALBRY,
Lionel CHANTRELLE,

Mme Eliane CRURES, épouse GITEAU,

MM. Avelino DA SILVA ROCHA,
Michel DAGNINO,
Willem DE RUYTER,

Mme Elisabeth DE SAMIE,

M. Michel DELCOURT,

Mme Marcelle DUBUQUOI, épouse CLAPIER,

MM. Alain DUPRE,
Richard DURANTOU,
Jan DZIEDZIC,
Claude FINTRINI,

Carabinier Christophe GERAY,

MM. Vincent KORNMANN,
Bernard LEFRANC,
Fabio LEVRATTO,
Daniel MAGGIORE,
Patrick MANNOURY,
Laurent MARIGNANI,
Bernard MASNIERE,
Luigi MUZIO,

Mme Nicole ORNETTI,

M. Claudio PALLANCA,

Mme Alexandra PANIGHI, épouse HERRADA,

MM. Dominique PATTE,
Marc PAUGAM,
Arnaud PECCOUX,
Bruno PETIT,

Mme Marie-Pierre PORRI,

Maréchal des Logis Chef Philippe PUCCINI,

MM. Gilles RUCKEBUSCH,
Michel SALVI,
Lino SARTO,
Jean-Philippe TURCHETTI,
Jean-Marc VERRANDO,
Thierry VINCENT,

Mme Dominique ZUCHELLI, épouse SASSI.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.004 du 18 novembre 2010
décernant la Médaille de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du 16 octobre 1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

M. Eric CHIERA, Bénévole à la Section Secourisme,

Mlle Isabelle CHIERA, Bénévole à la Section Secourisme,

Mmes Maria CATALIOTO, épouse SIRNA, Bénévole à la Section Secourisme,

Danièle MARSILI, épouse BENEDETTI, Bénévole à la Section Croix-Rouge de la Résidence du Cap Fleuri,

Brigitte TISSOT, épouse LAURENCON, Bénévole à la Section Infirmière,

M. Ivano MANTOVANI, Bénévole à la Section Infirmière,

Mme Claudette NEGRO, épouse STERNA, Bénévole à la Section Infirmière,

M. Christian STEEGMANS, Trésorier Adjoint de l'Amicale des Donneurs de Sang.

ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

Mme Bettina RAGAZZONI, épouse JANIN, Trésorier Général de la Croix-Rouge Monégasque,

Mlles Séverine SERRA, Bénévole à la Section Secourisme,

Pascale CARRE, Bénévole à la Section Infirmière,

Agnès COUGNAUD, Bénévole à la Section Infirmière,

Mmes Monique DESMOLE, Bénévole à la Section Infirmière,

Ginette RENAUX, épouse BOURDONCLE, Bénévole à la Section Centre d'Assistance Hospitalière,

MM. Jean-Pierre TEDESCHI, Secouriste Militaire,

Patrice DALLEM, Directeur National du secourisme à la Croix-Rouge française,

Hervé DE MAI, Directeur Adjoint Cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

Mlles Christine SCUDERI, Bénévole à la Section Secourisme,

Jacqueline RONDARD, Bénévole à la Section Secourisme,

Mmes Insaf BENHAFDALLAH, épouse BOULOGNE,
Bénévole à la Section Secourisme,

Josiane ASPLANATO, épouse STILLITANO, Bénévole
à la Section Infirmière,

Judith SCHREYER, épouse ANDERSON, Bénévole à
la Section Infirmière,

Liliane NAVA, Veuve GODBOUT, Bénévole à la
Section Fondation Hector Otto, Résidence
Bellando de Castro,

Marianna COLOMBO, veuve POLIDORI, Bénévole à
la Section Fondation Hector Otto, Résidence
Bellando de Castro,

Mlle Casilda PEREZ, Bénévole à la Section Sociale,

MM. Maxime VEZIANO, Secouriste Militaire,

Michaël COTTIN, Secouriste Militaire,

Sébastien RIAUTET, Secouriste Militaire,

David RAPPART, Secouriste Militaire,

Michaël BEHAGUE, Secouriste Militaire,

Jean CANU, Secouriste Militaire,

Bernard PAOLETTI, Secouriste Militaire,

Patrice BREMOND, Secouriste Militaire,

Lionel BRUN, Délégué volontaire pour les
missions à caractère chirurgical,

Kaï BURMESTER, Responsable des formations et
des Secours à la Croix-Rouge allemande
(Cologne),

Martin LANDUYT, Responsable de la Formation à
la Croix-Rouge des Flandres,

Christophe TALMET, Directeur Adjoint à la
formation à la Croix-Rouge française,

Olivier FAUQUIER, Capitaine de gendarmerie
française.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services
Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de

l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre
deux mille dix.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.005 du 19 novembre 2010
accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une
Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951
instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

Mlle Anne-Marie REBAUDO, Employée en Notre
Palais,

MM. Jean-Claude CURCIO, }
Jean-Marie LEUCCI, } Employés en
Michel PEDRONI, } Notre Palais
Serge VIALE. }

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mme Maryse FILIPPA, Employée en Notre Palais.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services
Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de
l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre
deux mille dix.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.006 du 19 novembre 2010 accordant la Médaille du Travail.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

M. Thierry MARGE.

ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

Mme Dominique LECAT,

MM. Giuseppe CARROZZA,
Jean-Pierre DE BRITO,
Georges ICARD.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.007 du 19 novembre 2010 accordant l'Agrafe en bronze des Services Exceptionnels.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance

n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles premier et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'Agrafe en Bronze des Services Exceptionnels est accordée pour acte de courage et de dévouement à M. Emiliano FRANCO, Employé à la Société Monte-Carlo Protection.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 3.008 du 19 novembre 2010 accordant l'Agrafe en bronze des Services Exceptionnels.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles premier et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'Agrafe en Bronze des Services Exceptionnels est accordée pour acte de courage et de dévouement à M. Michel PAGNOTTA, Employé à la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2010-564 du 10 novembre 2010 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 octobre 2010 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix novembre deux mille dix.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2010-564 DU 10 NOVEMBRE 2010 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321 DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS AUX FINS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

(1) La mention «Yasser Mohamed Ismail Abu Shaweesh (alias Yasser Mohamed Abou Shaweesh). Date de naissance : 20.11.1973. Lieu de naissance : Benghazi, Libye. Passeport n° : a) 939254 (document de voyage égyptien), b) 0003213 (passeport égyptien), c) 981358 (passeport égyptien), d) C00071659 (document tenant lieu de passeport délivré par la République fédérale d'Allemagne). Renseignements complémentaires : en détention en Allemagne depuis janvier 2005.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par la mention suivante :

«Yasser Mohamed Ismail Abu Shaweesh (alias Yasser Mohamed Abou Shaweesh). Date de naissance : 20.11.1973. Lieu de naissance : Benghazi, Libye. Passeport n° : a) 939254 (document de voyage égyptien), b) 0003213 (passeport égyptien), c) 981358 (passeport égyptien), d) C00071659 (document tenant lieu de passeport délivré par la République fédérale d'Allemagne). Renseignements complémentaires : frère d'Ismail Mohamed Ismail Abu Shaweesh».

(2) La mention «Mohammed Benhammedi [alias a) Mohamed Hannadi, b) Mohamed Ben Hammedi, c) Muhammad Muhammad Bin Hammidi, d) Ben Hammedi, e) Panhammedi, f) Abu Hajir, g) Abu Hajir Al Libi, h) Abu Al Qassam]. Adresse : Midlands, Royaume-Uni. Date de naissance : 22.9.1966. Lieu de naissance : Libye. Nationalité : libyenne.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par la mention suivante :

«Mohammed Benhammedi [alias a) Mohamed Hannadi, b) Mohamed Ben Hammedi, c) Muhammad Muhammad Bin Hammidi, d) Ben Hammedi, e) Panhammedi, f) Abu Hajir, g) Abu Hajir Al Libi, h) Abu Al Qassam, i) Hammedi Mohamedben]. Adresse : Midlands, Royaume-Uni. Date de naissance : 22.9.1966. Lieu de naissance : Libye. Nationalité : libyenne».

Arrêté Ministériel n° 2010-565 du 10 novembre 2010 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «Mirabaud Gestion Privée S.A.M.», au capital de 450.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «Mirabaud Gestion Privée S.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 7 juin 2010 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.284 du 10 septembre 2007 portant application de ladite loi ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 octobre 2010 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 juin 2010.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix novembre deux mille dix.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2010-566 du 10 novembre 2010 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «PEP^{UP} S.A.M.», au capital de 150.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «PEP^{UP} S.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 30 juillet 2010 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 octobre 2010 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 4 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 juillet 2010.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix novembre deux mille dix.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2010-567 du 10 novembre 2010 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.715 du 17 mars 2005 portant nomination et titularisation d'un Professeur des écoles dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2010-261 du 19 mai 2010 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M^{me} Valérie AUGIER en date du 28 septembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 octobre 2010 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{me} Valérie LUCIANO, épouse AUGIER, Professeur des écoles dans les établissements d'enseignement, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 27 mai 2011.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix novembre deux mille dix.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2010-568 du 12 novembre 2010 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Commis-comptable à l'Administration des Domaines.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 novembre 2010 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Commis-comptable à l'Administration des Domaines (catégorie B - indices majorés extrêmes 289/379).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1) être de nationalité monégasque ;
- 2) être titulaire d'un Baccalauréat dans le domaine de la comptabilité ;
- 3) justifier d'une expérience d'au moins une année acquise au sein de l'Administration monégasque, dans le domaine de la comptabilité ;
- 4) maîtriser l'outil informatique (Word, Excel etc.)

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de leur acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M^{me} Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ou son représentant, Président ;
- M. Thierry ORSINI, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie ;
- M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;
- M^{me} Muriel NATALI-LAURE, Administrateur des Domaines ;
- M^{me} Laurence BELUCHE, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente ou M. Michaël MARTIN, suppléant.

ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze novembre deux mille dix.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2010-569 du 12 novembre 2010 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.750 du 27 mars 2003 portant nomination et titularisation d'un Administrateur à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-610 du 20 novembre 2009 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M^{me} Nathalie SANMORI-GWOZDZ en date du 17 août 2010 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 septembre 2010 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{me} Nathalie GIOBERGIA, épouse SANMORI-GWOZDZ, Administrateur à la Direction de l'Expansion Economique, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité jusqu'au 23 novembre 2011.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze novembre deux mille dix.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

Arrêté Ministériel n° 2010-570 du 12 novembre 2010 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.084 du 20 avril 2007 portant nomination et titularisation d'un Répétiteur dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-632 du 15 décembre 2009 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M^{me} Stéphanie PAULI, épouse SGUAGLIA, en date du 30 août 2010 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 22 septembre 2010 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{me} Stéphanie PAULI, épouse SGUAGLIA, Répétitrice dans les établissements d'enseignement, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 21 novembre 2011.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze novembre deux mille dix.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique

Avis de recrutement n° 2010-153 d'un Attaché à la Direction du Travail - Service de l'Emploi.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché à la Direction du Travail (Service de l'Emploi) pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat ;
- avoir une bonne présentation et le sens des relations humaines ;
- avoir des aptitudes en matière de contact avec le public et de travaux administratifs ;
- justifier d'une très bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, ...) ;
- des notions de langues étrangères sont appréciées.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le poste consiste principalement à être en contact avec le public.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne l'avis de recrutement visé ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entré H - 1, avenue de Castelans - PB 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Liste des hôtels de tourisme classés conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel n° 2010-220 du 28 avril 2010 fixant les normes de classement des hôtels de tourisme.

Catégorie 2* :

- Hôtel de France
- Hôtel Le Versailles

Catégorie 3* :

- Hôtel Miramar
- Hôtel Ambassador
- Hôtel Columbus
- Hôtel Novotel
- Ni Hôtel

Catégorie 4* :

- Méridien Beach Plaza Monte-Carlo
- Hôtel Fairmont
- Hôtel du Port Palace
- Monte-Carlo Bay Hôtel and Resort

Catégorie 5* :

- Hôtel Hermitage
- Hôtel de Paris
- Métropole Monte-Carlo
- Monte-Carlo Beach Hôtel

Règlement relatif à l'Allocation Différentielle de Loyer.

L'annexe à l'ordonnance souveraine n° 14.712 du 28 décembre 2000 des loyers de référence de l'Allocation Différentielle de Loyer pour l'année 2011 est ainsi modifiée à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Nombre de pièces	Loyers Plafonds
Studio	795 euros
2 pièces	1.060 euros
3 pièces	1.485 euros
4 pièces	1.750 euros
5 pièces et plus	1.905 euros

Aide Nationale au Logement.

L'annexe de l'arrêté ministériel n° 2008-87 du 15 février 2008 relatif à l'Aide Nationale au Logement est ainsi modifiée à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Nombre de pièces	Loyers de référence
Studio	1.615 euros
2 pièces	2.655 euros
3 pièces	3.955 euros
4 pièces	4.700 euros
5 pièces et plus	5.515 euros

Par application de l'article 7 de l'arrêté ministériel susvisé visant le mode de calcul de l'allocation, il est précisé que ladite allocation n'est pas servie si son montant est strictement inférieur à la somme trimestrielle de 45 euros.

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un appartement situé 12, rue de La Turbie, 1^{er} étage inférieur, composé d'une pièce, d'une superficie de 19 m².

Loyer mensuel : 600 euros

Visites sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au propriétaire : S.C.I. ALTUR, 25, boulevard Albert 1^{er} à Monaco, tél. 93.50.04.04 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 19 novembre 2010.

OFFRE DE LOCATION

D'un studio situé Villa Ninos, 18 bis, rue des Géraniums, rez-de-chaussée, composé d'une cuisine, salle de bains, d'une superficie de 28 m².

Loyer mensuel : 840 euros.

Charges mensuelles : 35 euros.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : M^{me} Murielle BOURG, tél. 06.29.99.79.49 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'une nouvelle valeur.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera le 20 décembre 2010 à la mise en vente du timbre suivant :

0,75 € - FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DE MONTE-CARLO

Ce timbre sera en vente à l'Office des Emissions de Timbres-Poste, au Musée des Timbres et des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie ainsi que dans certains bureaux philatéliques français. Il sera proposé à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la première partie 2011.

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ**

Direction du Travail.

Circulaire n° 2010-13 du 5 novembre 2010 relatif au mercredi 8 décembre 2010 (Jour de l'Immaculée Conception), jour férié légal.

Aux termes de la loi n° 798 et de la loi n° 800, modifiée, du 18 février 1966, le mercredi 8 décembre 2010 est un jour férié, chômé et payé pour l'ensemble des travailleurs quel que soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations légales rappelées dans la circulaire de la Direction du Travail n° 79-93 du 13 novembre 1979 (publiée au Journal de Monaco du 23 novembre 1979), ce jour férié légal sera également payé s'il tombe, soit le jour de repos hebdomadaire du travailleur, soit un jour normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES*Avis de recrutement d'un Réviseur français au sein de la Section de la Correspondance de l'UNESCO à Paris.*

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste de Réviseur français au sein de la Section de la correspondance (Bureau exécutif de la Directrice générale) au siège de l'UNESCO à Paris (France).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme universitaire (de préférence de niveau Master) en langues, sciences politiques ou relations internationales ;
- posséder 4 à 7 ans d'expérience pertinente à des niveaux de responsabilité croissants dans les domaines de la révision et de la traduction de documents officiels en français, ainsi que de la rédaction de discours. Une expérience d'au moins deux années acquise au niveau international, dans une organisation gouvernementale ou internationale, serait un atout ;
- vaste culture générale, y compris la connaissance des évolutions sociales, politiques et culturelles ;
- excellentes compétences analytiques et rédactionnelles et aptitude à faire la synthèse de l'information et à transmettre les messages essentiels ;
- grandes qualités de tact, discrétion et intégrité ;
- français langue maternelle ou langue principale et bonne connaissance de l'anglais. La connaissance d'autres langues officielles des Nations Unies serait un atout.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 20 décembre 2010 sur le site de l'UNESCO (www.unesco.org/emplois) ou envoyées à l'adresse suivante en rappelant le numéro du poste ODG-007 :

Chef HRM/RCS
UNESCO
7 place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

MAIRIE*Avis de vacance d'emploi n° 2010-088 de surveillants de cabines et de contrôleurs à la patinoire, dépendant du Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les emplois suivants seront vacants à la Patinoire, dépendant du Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs, pour la période du vendredi 17 décembre 2010 au mardi 4 janvier 2011 inclus :

- 2 surveillant(e)s de cabines
- 2 surveillant(e)s -contrôleurs.

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ces emplois devront être aptes à assurer un service de jour comme de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés compris.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne l'avis de vacance visé ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Auditorium Rainier III

Le 20 novembre, à 20 h 30,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Yakov Kreizberg avec Julia Fischer, violon. Au programme : Dvorak, Suk et Respighi.

Le 28 novembre, à 18 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Yakov Kreizberg avec Nikolai, piano. Au programme : Tchaïkovsky et Rachmaninov.

Grimaldi Forum - Salle des Princes

Le 21 novembre, à 15 h,

Le 23 novembre, à 20 h,

Opéra : Dans le cadre de la Fête Nationale Monégasque, Eugène Onéguine de Piotr Ilyitch Tchaïkovski avec Svetlana Lifa, Ekaterina Chtcherbatchenko, Ekaterina Segueïeva, Barbara Bornemann, Teodor Illincai, Alexei Markov, Paata Burchuladez, Viaceslav Voïnarovski, Grigori Soloviov, le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Dimitri Jurowski, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Théâtre Princesse Grace

Les 23 et 24 novembre, à 21 h,

Spectacle de variété complet et divertissant de Véronic Dicaire.

Du 25 au 27 novembre, à 21 h,

Le 28 novembre, à 15 h,

«L'illusion conjugale» d'Eric Assous avec Isabelle Gelinat, Jean-Luc Moreau et José Paul.

Théâtre des Variétés

Le 23 novembre, à 18 h 30,

Conférence sur le thème «Uomini e macchina in volo : italo balbo aviator» par Carlo Barbieri, organisée par la Società Dante Alighieri de Monaco.

Les 25 et 26 novembre, à 20 h 30,

Théâtre : «Un grand cri d'amour» de Josiane Balasko par la Compagnie Florestan.

Le 29 novembre, à 20 h 30,

Lecture de texte biblique organisée par le Service Diocésain à la Culture.

Le 30 novembre, à 20 h,

Concert de chant de Chœur de chambre de l'Opéra de Monte-Carlo.

Port Hercule

Le 19 novembre,

Foire-attractions organisée par la Mairie de Monaco.

Espace Polyvalent

Le 26 novembre, à 21 h,

Concert : Raul Paz.

Hôtel Hermitage

Le 22 novembre, à 18 h 30,

Conférence par David de Rothschild, organisée par Monaco Méditerranée Foundation.

En Principauté - Divers lieux

Du 24 au 27 novembre,

5^{ème} Monte-Carlo Jazz Festival organisé par la Société des Bains de Mer.

Association Monégasque de Préhistoire

Le 22 novembre, à 21 h,

«Contribution des fouilles Fejej (Éthiopie) à la connaissance de la phylogénie des premiers hominidés» par Emmanuel Desclaux, directeur du laboratoire départemental de préhistoire de Lazaret (Nice).

Espace de Fontvieille

Du 26 au 29 novembre,

15^{ème} Salon «Monte-Carlo Gastronomie» organisé par le Groupe Promocom.

Moods

Le 23 novembre, à 18 h,

Finale du 12^{ème} Concours international de solistes de jazz de Monte-Carlo.

Sea Club - Hôtel le Méridien Beach Plaza

Le 27 novembre,

Concours international «Jeansation Monte-Carlo» pour jeunes créateurs de mode.

Expositions*Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Terrasses des Prisons

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition en image sur le thème «Le Musée ... 100 ans déjà», en ouverture des célébrations du Centenaire du Musée Océanographique.

Maison de l'Amérique Latine

(tous les jours sauf dimanches et jours fériés)

Jusqu'au 20 novembre, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures et sculptures de Osvaldo Rodriguez.

Jusqu'au 6 décembre, de 15 h à 20 h,

Exposition de bijoux au profit de l'Œuvre de Sœur Marie.

Du 24 novembre au 11 décembre, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures «La Force des Couleurs» par Paul Antonescu.

Galerie l'Entrepôt

Du 22 novembre au 26 décembre, de 15 h à 19 h,

Exposition par Sylvia Tailhandier.

Nouveau Musée National (Garage - Villa Sauber)

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition permanente de la Ferrari 308 GTS.

Jusqu'au 16 janvier 2011,

Exposition de maquettes, sculptures, photographies et vidéos de Yinka Shonibare MBE.

Jusqu'au 22 février 2011,

Exposition à la Villa Paloma : «La Carte d'après Nature» avec une sélection de photographies d'artistes par Thomas Demand.

Centre Commercial du Métropole

Le 19 novembre,

Exposition photographique de Guillaume Barclay.

Galerie des Pêcheurs

Jusqu'au 3 janvier 2011,

Exposition photographique sur le thème «A l'écoute du peuple groenlandais», par Nathalie et Alain Antognelli organisée par la Direction de l'Environnement.

Café de Paris

Du 22 novembre au 2 décembre,

Exposition photographique de Solange Podell sur les thèmes «Monte-Carlo Look - Photos d'hier et d'aujourd'hui».

Congrès*Grimaldi Forum*

Du 23 au 27 novembre,

10^{ème} Monte-Carlo Film Festival de la comédie.

Méridien Sea Club

Du 23 au 25 novembre,

ITER - International Thermonuclear Experimental Reactors.

Hôtel Hermitage

Jusqu'au 21 novembre,

Incentive Grenenthal / Pharmaceutique.

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

Le 21 novembre,

Les Prix Barbeault - 1^{ère} série Medal - 2^{ème} série Stableford.

Le 28 novembre,

Coupe des Racleurs - Stableford (R).

Stade Louis II

Le 27 novembre, à 19 h,
Championnat de France de Football de ligue 1 : Monaco - Nice.

*Salle Omnisports Gaston Médecin,
gymnase scolaire et Salle d'Armes Fernand Prat du Stade Louis II*
Les 20 et 21 novembre,

XXIV^{ème} Tournoi International d'épée hommes et XXIV^{ème} Tournoi International d'épée femmes.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GÉNÉRAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET,
Huissier, en date du 23 août 2010, enregistré,

Le nommé :

SAVARY Pascal
Né le 15 juin 1962 à FLEURIER (Suisse)
De Cyprien et de FILIPPI Astrid
De nationalité suisse

Actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 7 décembre 2010, à 9 heures, sous les préventions d'abus de confiance, établissement d'attestations ou certificats faisant état de faits matériellement inexacts et usage.

Délits prévus et réprimés par les articles 331-1^o, 330 et 103 du Code pénal.

Pour extrait :
*P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut du Procureur Général,
G. DUBES.*

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Par procès-verbal en date de ce jour, M^{me} Brigitte GRINDA-GAMBARINI, Président du Tribunal de Première Instance, juge commissaire de la liquidation des biens des sociétés anonymes monégasques LE PRET, MONALOC et M.I.T. et des sociétés civiles G.I.F. et AIDA a donné acte aux syndics Jean-Paul SAMBA et André GARINO de leurs déclarations, déclaré close la procédure et constaté la dissolution de l'union des créanciers.

Monaco, le 12 novembre 2010.

*Le Greffier en Chef,
B. BARDY.*

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 4 novembre 2010, la Société Anonyme Monégasque en cours de liquidation dénommée «BLANCHISSERIE-TEINTURERIE DU LITTORAL» ayant siège 23, rue des Orchidées à Monaco et dont le siège de la liquidation est fixé c/o «FIMEXCO» Société d'Expertise Comptable «Le Patio Palace» 41, avenue Hector Otto, a cédé à Madame Florence VEECK, sans profession, demeurant à MONACO, 23, rue des Orchidées, épouse en uniques noces de Monsieur Jules ASSIAGUE, le droit au bail des locaux consistant selon le bail en :

Dans un immeuble sis à Monte-Carlo, 23, rue des Orchidées :

- une grande pièce servant de magasin-bureau,
- une petite pièce à usage de lavabo, attenante à ce local,
- une autre pièce à usage de water-closet, attenante à ce lavabo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

—
**CESSION D'ELEMENTS
D'ACTIVITÉ ARTISANALE**
—

Première Insertion
—

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 2 août 2010 réitéré le 12 novembre 2010, Monsieur Robert, Ferdinand, Joseph MARTINI, retraité, et Madame Myriam, Rose-France JUSTINIANY, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 19, rue Princesse Florestine, ont cédé à Monsieur Antonio, Eduardo MAIA DA SILVA, Chef d'entreprise et Madame Sara, Cristina DA SILVA RODRIGUES, chef d'entreprise, son épouse, demeurant ensemble à MONACO, 27, boulevard de Belgique, les éléments de l'activité artisanale de «plombier», savoir :

- la clientèle ou l'achalandage attachés à ladite activité ;

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

—
(SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITEE)
dénommée «SARL C'NET»
—

CESSIONS DE PARTS SOCIALES
—

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 10 novembre 2010, il a été procédé à diverses cessions de parts entre associés de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «SARL C'NET», au capital de 15.000 € ayant siège à Monaco, 10, rue des Roses et dont Monsieur Jacky, Jean-Marie AMEIL, demeurant à VINTIMILLE (Italie) 114 Corso Limone Piemonte est le gérant.

Une expédition dudit acte a été déposée le 18 novembre 2010 au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
CESSION DE FONDS DE COMMERCE
—

Deuxième Insertion
—

Aux termes d'un acte reçu, par le notaire soussigné, le 29 octobre 2010, la S.A.M. «MS2 MONACO», ayant son siège 3, rue du Gabian, à Monaco, assistée de M^{me} Bettina RAGAZZONI, domiciliée 2, rue de la Lujerneta, à Monaco, en qualité de syndic de la cessation des paiements de ladite S.A.M. «MS2 MONACO», ont cédé, à la société «MS PRINT S.A.R.L.», ayant son siège 3, rue du Gabian, à Monaco, un fonds de commerce de :

- Réalisation de tous produits de communication graphique (maquettes de mise en page, esquisses, banderoles, calicots, kakemonos, bâches, panneaux, enseignes, drapeaux, bannières, PLV, etc...) par tous procédés de fabrication et de marquage tels que la découpe d'adhésifs, l'impression numérique, la sérigraphie, la tampographie, la gravure, le marquage à chaud, l'offset, etc...

- Tous travaux d'aménagement de stands d'exposition ou de manifestations événementielles tels que les prestations de peinture, fourniture de revêtements décoratifs, spécifiques, techniques ; la fourniture et la mise en place de structures et équipements ; la fourniture et la pose de films spécifiques, d'isolation, de protection solaire, de décoration, etc... et plus généralement, toutes prestations se rattachant directement ou indirectement à l'organisation et la gestion d'activités événementielles.

- Tous travaux de communication en application à la signalétique interne, externe, de sécurité, à la publicité, à la fourniture et personnalisation d'objets publicitaires.

- Tous travaux et prestations afférentes à la signalisation horizontale, verticale de ville, signalisation routière, mobilier urbain, équipements de sécurité et automatismes ainsi que leur étude, installation, mise en œuvre et maintenance.

- Régie publicitaire et en particulier promotion, acquisition, vente et courtage de tous services, espaces et produits se référant à la publicité, sous toutes ses formes.

- Achat, fabrication, vente, importation, exportation, transformation, pose de tous les travaux de communication cités dans le cadre de la présente activité,

et plus généralement, toutes opérations commerciales, civiles, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet ci-dessus, à l'exception d'activités réglementées, exploité 3, rue du Gabian, à Monaco, connu sous le nom de «MS2 MONACO».

Oppositions, s'il y a lieu, à M^{me} Bettina RAGAZZONI c/o S.A.M. «KPMG GLD et associés» 2, rue de la Lùjernetta, à Monaco, Syndic de la cessation des paiements, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
(SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE)
«ENTREPRISE FERNANDO S.A.R.L.»

—
Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte du 30 juillet 2010, complété par acte du 15 novembre 2010, reçus par le notaire soussigné, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «ENTREPRISE FERNANDO S.A.R.L.».

Objet : La réalisation de toutes prestations liées à la rénovation, la décoration et l'aménagement de locaux à l'exclusion de toute activité relevant de la profession d'architecte.

Tous travaux de réparation, d'entretien et d'installation se rapportant aux secteurs de la maçonnerie, de la peinture, des revêtements de sols et murs, de la menuiserie, de l'électricité, de la plomberie, du chauffage, de la climatisation ainsi que de l'équipement de cuisines et salles de bains.

Ainsi que l'achat, la vente et la pose des matériaux, matériels et accessoires nécessaires aux activités susvisées,

et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Durée : 99 années à compter du 3 novembre 2010.

Siège : 34, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco.

Capital : 150.000 Euros, divisé en 1.500 parts de 100 Euros.

Gérants : M^{me} Dominique TOMATIS, née DEQUIRET, domiciliée 11, rue Princesse Antoinette, à Monaco.

Et M. Fernando DE OLIVEIRA RIBEIRO, domicilié 49, avenue Hector Otto, à Monaco.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 18 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
(SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE)
«ENTREPRISE FERNANDO S.A.R.L.»

—
APPORT DE FONDS DE COMMERCE

—
Première Insertion

—
Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 30 juillet 2010, contenant établissement des statuts de la société à responsabilité limitée devant exister sous la dénomination sociale «ENTREPRISE FERNANDO S.A.R.L.», ayant son siège 34, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco,

M. Fernando DE OLIVEIRA RIBEIRO et M^{me} Maria DE OLIVEIRA, son épouse, domiciliés 49, avenue Hector Otto, à Monaco, ont apporté à ladite société un fonds de commerce ayant pour activité : Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger : la pose de carrelage ainsi que le travail sur matériaux anciens et techniques anciennes (plâtres, enduits anciens, chaux, pierres, marbres...) ; à titre accessoire travaux de maçonnerie, exploité 34, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco, connu sous le nom commercial ou enseigne «M. FERNANDO DE OLIVEIRA RIBEIRO».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de «ENTREPRISE FERNANDO S.A.R.L.» dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

(SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE)
«ENTREPRISE FERNANDO S.A.R.L.»

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 30 juillet 2010, contenant établissement des statuts de la société à responsabilité limitée devant exister sous la dénomination sociale «ENTREPRISE FERNANDO S.A.R.L.», ayant son siège 34, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco,

M^{me} Dominique DEQUIRET, épouse de M. Marcel TOMATIS, domiciliée 11, rue Princesse Antoinette, à Monaco, a apporté à ladite société un fonds de commerce ayant pour activité : Tous travaux et services de rénovation, réparation, entretien, maintenance, décoration et intendance dans des locaux d'habitation et professionnels, concernant les secteurs de la maçonnerie, revêtements de sols et murs, peinture, menuiserie, plomberie, électricité, équipement de cuisines et salles de bains, chauffage et climatisation ainsi que l'achat, la vente et la pose de tous matériaux, matériels et accessoires s'y rapportant.

Exploité 5, rue Princesse Antoinette, à Monaco, connu sous le nom commercial ou enseigne «COSY CASA».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de l'«ENTREPRISE FERNANDO S.A.R.L.» dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

«S.A.M. SOFAVI»
(SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE)

MODIFICATIONS AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2010, les actionnaires de la société anonyme monégasque «S.A.M. SOFAVI» ayant son siège 17, avenue

des Spélugues, à Monaco ont décidé de supprimer l'entier titre IX afférent aux «conditions de la constitution de la présente société», devenu sans objet et de modifier les articles 6 (forme des actions), 9 (action de garantie), 10 (durée des fonctions), 12 (délibérations du conseil) et 18 (année sociale) des statuts qui deviennent :

«ART. 6.

Forme des Actions»

«Les actions sont obligatoirement nominatives.

Elles doivent être créées matériellement dans les trois mois de la constitution définitive de la société.

Les titres provisoires ou définitifs d'actions sont extraits d'un registre à souches, numérotés, frappés du timbre de la société et munis de la signature de deux administrateurs, l'une de ces deux signatures pouvant être imprimée ou apposée au moyen d'une griffe. Outre l'immatricule, ils mentionnent le nombre d'actions qu'ils représentent.

La propriété des actions nominatives est établie par une inscription sur les registres de la société.

Leur transmission s'opère en vertu d'un transfert inscrit sur lesdits registres. Ce transfert est signé par le cédant et le cessionnaire ou leur fondé de pouvoir respectif.

Restriction au transfert des actions

a) Les actions sont librement transmissibles ou cessibles entre actionnaires ou au profit d'une personne nommée administrateur dans la limite d'une action ; toute cession ou transmission complémentaire étant soumise à la procédure prévue ci-après.

b) Sauf en cas de transmission par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cession à titre onéreux ou gratuit, soit à un conjoint, soit à toute personne liée au cédant par un lien de parenté jusqu'au deuxième degré inclus, les actions ne peuvent être cédées ou transmises à des personnes physiques ou morales n'ayant pas la qualité d'actionnaire et ne remplissant pas les conditions ci-dessus énoncées, qu'autant que ces personnes auront été préalablement agréées par le Conseil d'Administration qui n'a, en aucun cas, à faire connaître les motifs de son agrément ou de son refus.

A cet effet, une demande d'agrément indiquant les nom, prénoms, adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée et les conditions financières de cette cession, est notifiée au Conseil d'Administration de la société.

Le Conseil d'Administration doit faire connaître, dans le délai d'un mois à compter de la réception de la lettre, s'il agréé ou non le cessionnaire proposé.

Cet agrément résultera, soit d'une notification en ce sens au cédant, soit du défaut de réponse à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus prévu.

Dans le cas de non agrément du cessionnaire proposé, le Conseil d'Administration sera tenu, dans un délai d'un mois, de faire acquérir tout ou partie desdites actions par les personnes ou sociétés qu'il désignera et ce, moyennant un prix qui, sauf entente entre les intéressés, sera déterminé par deux experts nommés, l'un par le cédant, et l'autre par le Conseil d'Administration, étant entendu que ces experts,

s'il y a lieu, s'en adjoindront un troisième qui statuera en dernier ressort et qu'en cas de refus par l'une des parties de désigner son expert ou si les experts désignés ne peuvent s'entendre pour la désignation d'un troisième expert, il sera procédé à cette ou ces désignations par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Monaco, à la requête de la partie la plus diligente.

Le cédant aura toutefois la faculté, dans un délai de deux jours francs après la notification du résultat de l'expertise de retirer sa demande pour refus des résultats de ladite expertise ou toute autre cause.

Si à l'expiration du délai d'un mois à lui accordé ci-dessus, l'achat n'était pas effectivement réalisé par le cessionnaire proposé par le Conseil d'Administration, l'agrément à la cession souhaitée par le cédant serait alors considéré comme donné.

c) Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession, même aux adjudications publiques en vertu d'ordonnance de justice ou autrement, ainsi qu'aux transmissions par voie de donation et aux mutations par décès qui ne seraient pas comprises dans les cas d'exception visés en tête du paragraphe b) ci-dessus.

Les adjudicataires, ainsi que les héritiers et les légataires, doivent, dans les trois mois de l'adjudication ou du décès, informer la Société par lettre recommandée de la transmission opérée à leur profit. De même, en cas de donation, le donateur doit notifier son intention au Conseil d'Administration par lettre recommandée, avec indication des nom, prénoms, qualité et domicile du donataire éventuel, ainsi que le nombre d'actions sur lequel porterait la donation.

Le Conseil d'Administration est alors tenu, dans le délai indiqué au troisième alinéa du b) ci-dessus, de statuer sur l'agrément ou le refus d'agrément du bénéficiaire de la transmission d'actions.

A défaut d'agrément, les adjudicataires, héritiers et légataires, ainsi que le donataire, si le donateur ne renonce pas à son projet de donation, sont soumis au droit de préemption des personnes ou sociétés désignées par le Conseil d'Administration, de la manière, dans les conditions de délais et moyennant un prix fixé ainsi qu'il est dit au cinquième alinéa du b) ci-dessus, ce prix étant toutefois, en cas d'adjudication, celui auquel cette adjudication aura été prononcée.

S'il n'a pas été usé du droit de préemption par le Conseil d'Administration, ou si l'exercice de ce droit n'a pas absorbé la totalité des actions faisant l'objet de la mutation, les adjudicataires, donataires, héritiers et légataires, bien que non agréés, demeureront définitivement propriétaires des actions à eux transmises.

d) Dans les divers cas ci-dessus prévus, le transfert des actions au nom du ou des cessionnaires pourra être régularisé d'office par le Conseil d'Administration, sans qu'il soit besoin de la signature du cédant».

«ART. 9.

Action de Fonction»

«Les administrateurs doivent être propriétaires chacun d'au moins une action».

«ART. 10.

Durée des Fonctions»

«La durée des fonctions des administrateurs est fixée par l'assemblée générale qui procède à leur nomination ; cette durée est au maximum de six années, chaque année s'entendant de la période courue entre deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives. Tout membre sortant est rééligible.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables».

«ART. 12.

Délibérations du Conseil»

«Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre lieu sur convocation de son Président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les convocations sont faites au moyen d'une lettre remise contre émargement ou adressée sous forme recommandée à chacun des administrateurs, huit jours avant la réunion et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci.

Toutefois, le Conseil peut se réunir sur convocation verbale et l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion.

La validité des délibérations est subordonnée :

a) sur convocation verbale, à la présence effective ou la représentation, tant par visioconférence que par mandataire, de la totalité des administrateurs, (étant entendu qu'un administrateur au moins doit être présent ou représenté au lieu de réunion) ;

b) sur convocation écrite à la présence ou la représentation tant par visioconférence que par mandataire, de plus de la moitié des administrateurs, (étant entendu qu'un administrateur au moins doit être présent ou représenté au lieu de réunion) ;

Tout administrateur peut donner pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent disposant d'une voix et au plus de celle d'un seul de ses collègues.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre spécial et signés par les administrateurs. Dans le cas où certains administrateurs participent à la réunion par des moyens de visioconférence, il est fait mention au procès-verbal de l'identité des administrateurs usant de cette faculté et qui sont décomptés comme effectivement présents par les calculs de quorum et de majorité. Le procès-verbal est signé par le ou les administrateurs présents ou représentés au lieu de réunion

et ratifié par les autres au plus tard lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par deux administrateurs ou un administrateur-délégué».

«ART. 18.»

«L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 15 septembre 2010.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 12 novembre 2010.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 18 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

«**DRESDNER BANK MONACO**»

«**Nouvelle dénomination :**

BANK AUDI SAM -

AUDI SARADAR GROUP»

(SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE)

MODIFICATIONS AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2010, les actionnaires de la société anonyme monégasque «DRESDNER BANK MONACO», avec siège social 24, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 1^{er} (Forme - dénomination) des statuts de la manière suivante :

«ARTICLE PREMIER

Forme - Dénomination»

«Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de «BANK AUDI SAM - AUDI SARADAR GROUP» ».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 3 novembre 2010.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 15 novembre 2010.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 17 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

«**MS PRINT S.A.R.L**»

ERRATUM

A la publication du 12 novembre 2010, il faut rajouter le 2^{ème} gérant :

M. Francesco CAROLI, domicilié 17, avenue de l'Annonciade, à Monte-Carlo.

Le reste sans changement.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Signé : H. REY.

**RESILIATION ANTICIPEE
DE BAIL COMMERCIAL**

Première Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 novembre 2010, soumis à l'enregistrement, la S.A.M. NARA, ayant son siège 3-9, boulevard des Moulins à MONACO, et la société en commandite simple OLSHANSKIY & Cie, dénomination commerciale «AV SYSTEM», ayant son siège 3, boulevard des Moulins

à MONACO, exploitant le commerce à l'enseigne «BANG & OLUFSEN» dans l'immeuble «MONTE-CARLO PALACE» sis à MONACO, 3 à 9, boulevard des Moulins, ont mis fin par anticipation au 10 novembre 2010 au bail commercial dont la S.C.S. OLSHANSKIY & Cie se trouvait titulaire relativement aux locaux commerciaux portant la référence C2 et C3 situés dans la galerie commerciale dudit immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la S.A.M. NARA susvisé, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 19 novembre 2010.

**Liquidation des biens
de la S.C.S. LANERY & CIE
SOCIETE MONEGASQUE DE FACILITIE
MANAGEMENT (SMFM)
et de Philippe LANERY, Associé Commandité
Dont le siège social était au
20, avenue de Fontvieille - MONACO**

Les créanciers de la S.C.S. LANERY & CIE et de Philippe LANERY, associé commandité, dont la liquidation des biens a été prononcée par jugement du Tribunal de Première Instance du 4 novembre 2010, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre à Monsieur André GARINO, Syndic à Monaco, 2, rue de la Lùjerna, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion ; ce délai est augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté de Monaco.

A défaut de production dans les délais, les créanciers seront exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Monaco, le 19 novembre 2010.

**INTERNATIONAL YACHT
REGISTER MONACO**

**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2010, enregistré à Monaco le 28 juin 2010, folio 186V, case

2, il a été constituée une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «INTERNATIONAL YACHT REGISTER MONACO».

Objet : «En Principauté de Monaco ou à l'étranger, pour son compte ou le compte de tiers : la représentation, l'intermédiation, la commission, le courtage sur l'achat, la vente, la location, le charter de navires et bateaux de plaisance, la gestion desdits navires et bateaux ainsi que la fourniture de services de conseil et d'assistance technique (y compris à la construction et à la rénovation), administrative et marketing s'y rapportant, à l'exclusion des activités réservées aux courtiers maritimes aux termes de l'article O-512-4 du Code de la mer et sous réserve de ne pas se prévaloir du titre protégé de courtier maritime conformément à l'article O-512-3 dudit code».

Durée : 99 années.

Siège social : 2, avenue de la Madone à Monaco.

Capital : 15.000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros chacune.

Gérants : Monsieur Stephen WHITE et Monsieur Stephen HILTON, associés.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

S.C.S. KONING & CIE
Société en Commandite Simple
au capital de 10.000 euros
Siège social : 31, rue Plati - MONACO

**TRANSFORMATION
EN SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Suivant actes sous seing privé du 25 octobre 2010 et du 29 octobre 2010, il a été procédé à la transformation de la société en commandite simple «S.C.S. KONING & CIE» en société à responsabilité limitée «A.B.K. REAL ESTATE», avec élévation du capital social à 15.000 €.

Un exemplaire de chacun des actes précités a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

S.C.S. GRIMALDI & CIE

Société en Commandite Simple
au capital de 121.600 euros
Siège social : 11, avenue Saint Michel - MONACO

—

**TRANSFORMATION
EN SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

—

Aux termes d'une délibération en date du 2 novembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé la transformation de la société en commandite simple dénommée «GRIMALDI & Cie», en société à responsabilité limitée dénommée «MONACO LUXURY CAR RENTAL», et ce, sans modifier la personnalité morale qui demeure la même.

L'assemblée a, en outre, adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, son capital et les personnes autorisées à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

S.A.R.L. INVESTLAND

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 6, avenue Saint Michel - MONACO

—

**MODIFICATION AUX STATUTS
CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE**

—

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date de 20 octobre 2010, enregistrée à Monaco le 21 octobre 2010, folio 122V, case 4, les associés ont décidé le changement de dénomination sociale qui devient S.A.R.L. BLAZY IMMOBILIER.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 11 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

S.A.R.L. THE EDGE EFFECT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 45.000 euros
Siège social : 2, boulevard du Jardin Exotique
MONACO

—

MODIFICATION STATUTAIRE

—

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire des associées en date du 21 octobre 2010, enregistrée à Monaco le 27 octobre 2010, F° 126 v, case 4, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient :

- CLARK LANGDON PARTNERS.

Le reste sans changement.

Un original de cet acte a été déposé auprès du Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

STAR PRODUCTION MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 11 bis, rue Princesse Antoinette
MONACO

—

MODIFICATION AUX STATUTS

—

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 septembre 2010, enregistré à Monaco le 22 septembre 2010, folio 26V, case 2, il a été décidé la modification de l'objet social comme suit :

Organisation et promotion d'un événement sportif «TRISTAR 111 MONACO», ainsi que toutes prestations de marketing et de publicité liées à l'évènement y compris la gestion des droits de télévision et multimédias, sans diffusion directe ;

et, plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant à l'objet ci-dessus.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

TIMBER & TYRES PRODUCTS

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 38.000 euros
 Siège social : 14, avenue Crovetto Frères - MONACO

MISE EN LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date à Monaco du 24 septembre 2010, a décidé la dissolution anticipée de la société, la nomination d'un liquidateur et la fixation du siège social de la liquidation.

Monsieur Armand FORCHERIO, demeurant à Monaco, 11, avenue Princesse Grace est nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège social de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.

Un exemplaire enregistré du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

S.A.R.L. HEESEN CLUB

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : Le Beau Rivage - 9, avenue d'Ostende
 MONACO

**DISSOLUTION ANTICIPEE
MISE EN LIQUIDATION AMIABLE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2010, les associés de la S.A.R.L. HEESEN Club ont décidé la dissolution anticipée de la société et, sa mise en liquidation amiable, de nommer Monsieur Christophe MEDECIN en qualité de liquidateur et de fixer le siège de la liquidation chez la S.A.M. EBC Corporation, Gildo Pastor Center, 7, rue du Gabian.

Un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 octobre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

**S.A.M. EURAM ASSET MANAGEMENT
MONACO**

Société Anonyme Monégasque en liquidation
 au capital de 1.001.100 euros
 Siège de liquidation :
 La Patio Palace - 6, boulevard des Moulins - MONACO

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2010, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée EURAM ASSET MANAGEMENT MONACO, dont le siège est situé au 6, boulevard des Moulins, à Monaco, ont décidé notamment :

- la mise en dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2010 et sa mise en liquidation amiable ;

- de fixer le siège de la liquidation à Monaco au 1, avenue du Ténac ;

- de nommer en qualité de liquidateur, pour la durée de la liquidation, M. Manfred HUBER, domicilié au siège de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 novembre 2010.

Monaco, le 19 novembre 2010.

EDITIONS DU ROCHER

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 180.000 euros
 Siège social : 28, rue Comte Félix Gastaldi - MONACO

AVIS

Les actionnaires de la S.A.M. EDITIONS DU ROCHER réunis en assemblée générale extraordinaire le 30 juin 2010, ont décidé, conformément à l'article 37 des statuts, la poursuite de l'activité sociale malgré la perte de plus de trois quarts du capital social.

Monaco, le 19 novembre 2010.

LAGARDERE ACTIVE BROADCAST

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 24.740.565 euros
 Siège social : 57, rue Grimaldi - MONACO

AVIS

La société Lagardère Active Broadcast, SA Monégasque, au capital de 24 740 565 €, dont le siège est sis 57, rue Grimaldi à Monaco (98000), immatriculée au RCI de Monaco sous le n° 56S448, a décidé le 19 novembre 2010, en sa qualité d'actionnaire unique, de dissoudre sans liquidation la société CML Holding, SAS au capital de 18 481 063 €, dont le siège social est sis 149 rue Anatole France à Levallois-Perret (92300), immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 505 354 506, selon les modalités prévues par le troisième alinéa de l'article 1844-5 du Code civil français et par l'article 1703-I du Code civil de la Principauté de Monaco.

Cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de CML Holding à Lagardère Active Broadcast, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Les créanciers pourront faire opposition à cette dissolution dans les 30 jours de la publication du présent avis, auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre.

La société sera radiée au RCS de Nanterre.

Monaco, le 19 novembre 2010.

Maîtres GIACCARDI & ZABALDANO
 GZ AVOCATS
 6, boulevard Rainier III - Monaco

MC SHIPPING S.A.M.

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 150.000 euros
 Siège social : 7, rue du Gabian - MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, le lundi 1^{er} décembre 2010, à 10 heures, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement d'administrateurs ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

MOORE STEPHENS SERVICES S.A.M.

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 152.000 euros
 Siège social : L'Estoril - 31, avenue Princesse Grace
 MONACO

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués au siège social, le 6 décembre 2010, à 17 heures, en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- Quitus aux Administrateurs en exercice au 31 mars 2010 ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux Administrateurs en conformité dudit article ;
- Ratification de démission et de nomination d'Administrateurs ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 12 novembre 2010
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.647,80 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.303,61 EUR
Monaco Valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	386,89 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	19.600,80 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	280,26 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.534,43 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.041,17 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.586,56 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.910,47 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.300,40 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.107,26 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.297,42 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.208,02 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.016,80 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	792,79 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.332,81 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.156,66 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.248,80 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	886,84 EUR
Capital Long Terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.168,22 EUR
Parts P				
Monaco Globe Spécialisation				
Fonds à 5 compartiments :				
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.453,76 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	322,28 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.125,96 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.208,97 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.180,83 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.045,14 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.864,39 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.553,21 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	916,70 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	620,00 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.331,57 USD
Monaco Total Retrun Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	979,34 EUR
Monaco Total Retrun USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	966,43 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.160,39 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.087,93 EUR
Capital Long Terme	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	49.831,71 EUR
Parts M				
Capital Long Terme	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	499.557,27 EUR
Parts I				
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.011,65 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 4 novembre 2010
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 16 novembre 2010
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.813,78 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	534,51 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

